

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 7 octobre 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *MM. Luc Barthassat*, *François Bärtschi*, *Pierre de Bocard*, *Simon Brandt*, *Yves Herren*, *M^{mes} Florence Kraft-Babel* et *Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. le maire Sami Kanaan est absent toute la soirée. Les points 34, 35 et 36 de notre ordre du jour, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sont liés, ainsi que les points 42 et 43, soit les rapports M-1188 A et M-1339 A. Seront liés également les points 62, 63 et 64, soit les rapports M-1264 A, M-1265 A, M-1266 A, ainsi que les points 230 et 231, soit les motions M-1528 et M-1529.

Je rappelle aux membres de la commission des travaux et des constructions qu'ils sont convoqués durant la pause dans la salle derrière la buvette pour procéder à un vote et valider quelques aspects de la commission.

4. Questions orales.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Il y avait une première question de M^{me} la conseillère municipale Studer, qui s'interrogeait sur l'entretien des toits de nombreux bâtiments historiques de la Ville à la suite de la fermeture de la tuilerie de Bardonnex.

Madame la conseillère municipale, effectivement, la fermeture de cette manufacture pose un certain nombre de difficultés car la tuilerie de Bardonnex est la dernière du canton et, plus largement, du Grand Genève. Il convient en effet de

rappeler que les tuiles de Bardonnex couvrent les toitures des monuments vaudois, valaisans, haut-savoyards et, bien entendu, genevois. A Genève, le collège Calvin, la cathédrale Saint-Pierre, la Maison Tavel, la mairie des Eaux-Vives, le manège de Saint-Léger ou encore l'Hôtel de Ville font partie de la longue liste des bâtiments recouverts partiellement ou en entier des produits de cette manufacture. Depuis l'annonce de sa fermeture, nous devons envisager d'autres filières de fourniture, sans doute en Suisse alémanique et avec des résultats qui seront différents, donc avec un risque de décalage d'image entre certaines toitures et d'autres. La tuilerie de Bardonnex fabriquait également pour la région toute une série de pièces de couverture. A cet instant, nous ne savons pas encore comment nous nous fournirons de ces pièces qui sont régulièrement nécessaires.

Au-delà de la question purement patrimoniale, il faut également considérer la question du point de vue du développement durable. Cette pierre est une ressource locale, on a une valorisation des déchets et un savoir-faire genevois unique, inimitable qui fait de la tuile de Bardonnex un produit indispensable aux chantiers d'entretien et de restauration du patrimoine architectural de la Ville, entre autres. Les trois points que je viens de vous citer forment un cercle vertueux. On extrait, on transforme, on fabrique, on commercialise et on pose un produit, tout cela localement.

La fermeture de ce site n'est pas encore tout à fait irrémédiable puisque – vous ne l'ignorez peut-être pas – une motion a été déposée au Grand Conseil et que Patrimoine Suisse Genève, associé à Unia, vient de déposer une demande de classement du bâtiment et de la machine de production auprès du Conseil d'Etat. Nous espérons sincèrement qu'une solution pourra être trouvée pour la tuilerie de Bardonnex.

Il faut cependant savoir que si une issue favorable n'était pas trouvée, la fourniture de tuiles devrait se faire en Suisse alémanique comme à Rapperswil ou en France voisine, voire à Saint-Etienne, avec comme conséquence directe l'aggravation du bilan carbone des chantiers de la Ville. Ce serait aussi une perte d'identité très singulière des toitures genevoises et un appauvrissement des savoir-faire locaux, sans compter qu'un certain nombre d'ouvriers perdraient leur travail. J'espère avoir répondu à votre question, Madame Studer.

La question suivante nous vient de M^{me} la conseillère municipale Michèle Rouillet, qui s'interrogeait sur la pose des panneaux routiers féminisés, qu'elle considère comme illégale. Elle demandait si la Ville respecterait la loi et les enlèverait.

Madame la conseillère municipale, la pose de ces panneaux n'est pas illégale. La pose des panneaux féminisés est réalisée sous le contrôle du Canton, qui reste l'autorité en termes de signalisation, et ce dernier a confirmé la position de la Ville. L'adaptation des panneaux respecte parfaitement la Convention de Vienne,

à savoir que l'ajustement réalisé ne remet pas en cause la compréhension visuelle de tout un chacun et toute une chacune. L'Office fédéral des routes (OFROU) a du reste proposé que cette thématique soit évoquée lors de la Conférence des villes suisses. Une telle mise en discussion n'est cependant pas encore d'actualité, indique l'OFROU à ce stade. A ce jour, il n'est pas prévu de procéder à la dépose de ces panneaux féminisés. Je rappelle enfin que leur pose avait été effectuée avec un certain succès dans le cadre de l'année de mairie de M^{me} Sandrine Salerno.

J'en viens à une dernière question posée par M^{me} la conseillère municipale Marielle Budry, qui demandait où en étaient les travaux d'aménagement de la pointe de la Jonction. Les services du département élaborent actuellement une image directrice du futur parc et des activités qui s'y rattacheront. Une demande de crédit sera déposée au début de l'année 2021. Une fois que ce financement aura été validé par votre Conseil, des études plus détaillées pourront débuter. Le planning intentionnel actuel prévoit un démarrage des travaux en 2024. Je vous remercie de votre attention.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je voulais apporter quelques précisions concernant deux questions orales. La première émane de M. Didier Lyon, qui souhaitait connaître la position de la Ville sur les activités annexes rémunérées des membres de l'administration municipale. Ces cas sont réglés par l'article 96 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève, qui détaille lui-même l'article 89 de ce statut.

L'article 96 dit dans sa teneur que le personnel à temps complet ne peut «avoir une occupation accessoire rémunérée sans l'autorisation du Conseil administratif». L'alinéa 2 de cet article précise, dans le cas où on travaillerait à temps partiel, qu'une activité accessoire ne peut nuire à l'exercice de la fonction ni être incompatible avec la fonction officiellement exercée. Voilà ce que je peux répondre à la teneur de la question qui m'a été posée hier.

J'ai une deuxième réponse à apporter à la suite de la question de M. Denis Ruysschaert sur le thème «cultiver, préserver, nourrir ensemble» et la Journée de l'alimentation du 16 octobre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui va fêter ses septante-cinq ans.

La Ville de Genève va organiser autour de cette Journée mondiale son deuxième forum sur l'alimentation durable. Je vous invite à aller consulter le programme sur le site internet de la Ville de Genève. Sachez que le thème principal sera cette année le gaspillage alimentaire. Le jour J, c'est-à-dire le 16 octobre, nous collaborerons avec la FAO et la Fondation Partage autour d'une action médiatique dans le hall de la gare de Cornavin. Vous en serez informés plus tard. Je serai présent lors de cette action notamment pour relayer l'information du Service Agenda 21 – Ville durable

de mon département, qui contribue de manière régulière au contenu de l'information sur le gaspillage alimentaire.

Au-delà de ces actions et de cette journée du 16 octobre, je rappelle également l'investissement global de la Ville de Genève sur les questions d'alimentation, par le biais du programme «Nourrir la ville». Je tiens également à signaler que Genève deviendra pour la première fois, en point d'orgue en 2021, la Ville suisse du goût 2021. Elle sera aussi l'année prochaine la Ville suisse de la qualité alimentaire.

Maintenant, je pense que M. Ruyschaert voulait aussi savoir si la Ville de Genève pouvait aller plus loin, de manière plus structurelle. Dans la mesure de ses compétences, oui. Nous le souhaitons au sein du Conseil administratif. Comme vous le savez sans doute, l'agriculture et l'alimentation sont responsables d'une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre. Il faut savoir que la part de l'agriculture dans les émissions de CO₂ est estimée à 15%, contre 32% pour les transports. Je tiens d'ailleurs à souligner que 10% de ces 32% sont dus à l'aviation. Donc, à travers le plan climat, le Conseil administratif souhaite effectivement aller plus loin. Nous reviendrons certainement vers vous dans les prochains mois pour vous signaler tout un ensemble de mesures.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. J'avais aussi quelques questions auxquelles je voulais répondre. Il y avait notamment la question de M. Luc Zimmermann sur la réouverture des salles de sport, s'agissant des salles de sport au sein des écoles primaires. Ce que je peux vous dire, c'est que tous les locaux scolaires dont les locaux sportifs disponibles pour des tiers en semaine ont été remis à disposition dès le 14 septembre 2020. Les activités habituelles de quartier sportives mais aussi culturelles qui étaient organisées par les différentes associations ont donc toutes repris depuis le 14 septembre. Evidemment, les associations ont dû mettre en place des plans de protection spécifiques à leur domaine d'activité dont l'application et le respect sont de leur entière responsabilité.

Quant au Service des écoles et institutions pour l'enfance de mon département, il assure un nettoyage de ces locaux tous les matins avant 8 h, afin qu'on soit sûr qu'il n'y ait pas de risque de contamination pour les enfants dès le moment où ces derniers occupent ces mêmes locaux.

En ce qui concerne la mise à disposition de ces locaux durant le week-end les activités n'ont par contre pu reprendre que partiellement. Huit salles polyvalentes destinées aux habitantes et habitants n'ont pu rouvrir dans la mesure où il s'agissait de les rendre disponibles pour des fêtes familiales. Il y avait un trop grand risque d'y créer un foyer infectieux et cela aurait nécessité un déploiement important du personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance. En fait, on

ne pouvait pas mettre en place ces tâches supplémentaires liées aux mesures sanitaires imposées par le Canton.

Deuxième point, les associations qui avaient des activités régulières le week-end et qui bénéficiaient d'un prêt régulier de salles ont également pu reprendre normalement leurs activités. Ce qui est particulier avec ces associations-là, c'est qu'elles sont autonomes. On leur a mis à disposition les clefs des locaux, ce sont donc elles qui gèrent l'utilisation de ces espaces. Quant aux prêts ponctuels de salles le week-end, ils sont repris au cas par cas. Les matchs et les compétitions sportives n'étaient pas possibles au début de la crise sanitaire. Aujourd'hui, tout a repris. Il y a des matchs, des compétitions, donc on est vraiment en situation ordinaire.

Si nous n'avons pas pu rouvrir ces salles lors de la rentrée scolaire, ce n'était pas du tout en raison d'une décision de ma part ou du Service des écoles et institutions pour l'enfance; c'était lié au fait que nous n'avions pas encore reçu toutes les informations de la part du Canton. Nous les avons reçues le 14 septembre et avons dès lors pu appliquer les mesures sanitaires nécessaires pour rouvrir ces salles au grand public. J'espère avoir répondu à votre question.

Il y avait encore la question de M. Bertinat qui a fait référence à une équipe de tournage... (*Brouhaha au fond de la salle.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame la magistrate... Vous avez des voix qui portent, Mesdames et Messieurs. La Cité de la musique, c'est plus tard...

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. C'est difficile de se concentrer... Je me suis renseignée au sujet de cette équipe de tournage qui était présente au Centre funéraire de Saint-Georges le 27 septembre dernier. Ce que je peux vous dire, c'est que le Service des pompes funèbres (SPF) est régulièrement sollicité par les médias, par des réalisateurs et réalisatrices ou des photographes pour prendre des photos, tourner quelques séquences de films ou encore pour effectuer des reportages. A chaque fois, la décision est prise par la direction du service après discussion avec la responsable de l'Unité communication.

Dans ces contextes-là, des explications sont demandées sur les séquences qui seront tournées et sur le type de photos. Si la réponse est favorable, on leur envoie les principes à respecter par écrit. En l'occurrence, ils sont très clairs: c'est le respect de la paix des morts, le fait d'adopter un comportement respectueux dans un environnement qui est quand même particulier. Un échange par téléphone est organisé en amont. C'est la procédure adoptée au sein du département.

Dans le cas précis, il s'agissait de la demande d'un producteur, M. Guillaume Main. Il avait sollicité le SPF pour tourner une scène le dimanche 27 septembre 2020 – vous aviez bien raison, Monsieur Bertinat – durant un peu plus de deux heures dans le cadre de la bande-annonce d'une série policière tous publics destinée à la Radio Télévision Suisse. La scène a été tournée dans la salle de soins du Centre funéraire. Elle mettait en scène un médecin légiste, un inspecteur de police, son assistant et une personne jouant la défunte.

Il s'avère qu'avant de tourner la scène la comédienne qui jouait la défunte s'était installée durant moins de cinq minutes – c'était vraiment le temps – sur la banquette de la salle d'attente dans le hall du rez inférieur, afin de se faire maquiller le torse par une maquilleuse. Elle l'a fait sans demander l'autorisation au personnel. Ce n'était pas prévu dans l'accord qui avait été donné par le service. La collaboratrice qui était normalement présente s'était absentée à ce moment-là une ou deux minutes. Quand elle a vu la comédienne, elle lui a demandé de s'habiller et d'aller dans un lieu clos pour effectuer ce maquillage. Il n'y a pas eu d'autre incident.

J'aimerais relever que le producteur s'est excusé. Nous l'avons contacté, il s'est excusé. Il n'était pas présent au moment des faits. Après, ça n'a duré qu'une ou deux minutes, il n'y avait pas de familles, pas de public, c'était dans un lieu clos... Il n'y a pas eu d'incident autre que la collaboratrice qui a vu la comédienne se faire maquiller. Voilà concernant cet élément.

Je voulais par ailleurs amener quelques compléments, si vous me le permettez, Madame la présidente, à M^{me} Delphine Wuest qui avait fait référence dans sa question à des petits pains jetés et, de manière plus générale, au gaspillage alimentaire. Nous nous sommes renseignés, la Fondation Partage a expliqué avoir subi une baisse de 50 à 70% des récoltes de denrées alimentaires sur l'ensemble des magasins depuis le début de l'année. Elle a reçu plusieurs explications de la part de leurs gros partenaires, en l'occurrence la Migros et la Coop. Au niveau des invendus, la Migros favorise maintenant la vente de colis alimentaires à très petits prix plutôt que leur don – c'est un élément qui a été soulevé. Ils vendent donc ces invendus à leurs salariés au prix de 1 franc symbolique. Ils ont donc légèrement modifié leur politique par rapport à ces invendus.

Pour la Coop, les explications étaient un peu différentes. Depuis le déconfinement, ils disent procéder à une meilleure gestion de leurs commandes de produits alimentaires. *In fine*, il leur reste moins d'invendus et c'est pourquoi ils préfèrent en partie les garder pour en faire du compost puis du biogaz.

Nous n'avons pas fait une étude complète entre hier et aujourd'hui, donc ce que je suis en train de vous dire n'est pas exhaustif. En plus, c'est l'Etat qui finance la Fondation Partage sur cette opération et non pas la Ville. Je peux cependant vous confirmer que Partage a vraiment vu la récolte de denrées chuter ces derniers mois.

En ce qui concerne les petits pains auxquels M^{me} Wuest faisait référence, l'explication est encore différente. Depuis le mois de juin, les réfrigérateurs de pains de Partage sont pleins. Ils n'ont pas refait de commande car ce pain peut être congelé pendant plusieurs mois. Les commandes de pain ont chuté de 90% et les 10% restants sont des commandes auprès de Manor destinées à être livrées à l'abri de la protection civile de Richemont. Ils vont redémarrer ces commandes à partir du mois d'octobre, donc là prochainement, dès qu'ils en seront à la moitié de leur stock. Tels sont les éléments que je pouvais vous amener. Il y a peut-être une corrélation, évidente, je pense, entre le fait qu'il y avait des stocks de petits pains dans les congélateurs et la scène que vous avez vue dernièrement. Merci de votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Avant de passer à la suite du débat sur le point 32, soit le rapport PR-1395 A, je vais soumettre au vote les renvois directs en commission qui ont lieu tous les six mois en application de l'article 95 bis de notre règlement. (*Ndlr: les motions et résolutions des conseillers municipaux qui n'ont pas été traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt.*) Je vous demanderai d'être attentives et attentifs puisque c'est la première fois que nous procédons à ce type de renvois directs. Vous avez reçu la liste, il y a onze pages... Je ne lirai pas tous les auteurs, je m'en excuse d'avance. Je ne lirai que les premiers signataires.

Lorsque le terme «OJ» est indiqué dans la colonne «commission dominante» de cette fameuse liste, c'est qu'une majorité de groupes au sein du bureau n'a pas souhaité renvoyer l'objet directement en commission. Dans ce cas, je dirais que ce sont les auteurs qui ont proposé une commission et donc un renvoi à la commission x, y. Vous votez oui ou non. Si vous souhaitez laisser l'objet à l'ordre du jour et donc refuser le renvoi direct, il faut voter non. Dans le cas où il y a eu un consensus au bureau sur une commission, c'est moi qui la proposerai directement. Vous êtes bien sûr en droit de refuser le renvoi direct, mais si vous l'acceptez, l'objet partira dans cette commission-là.

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Résolution: renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM

- 5. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est refusé par 37 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 53 non contre 15 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6240.

²«Mémorial 176^e année»: Renvois directs en commission refusés, 6584.

Motion: un rapport sur la gestion et l'avenir de la Fondation des Evaux

7. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'audit de légalité et de gestion N° 108 de la Cour des comptes portant sur la gouvernance de la Fondation des Evaux;
- la défaillance du système d'intercommunalité à la base de la gestion de la Fondation des Evaux;
- l'absence de stratégie et de vision à long terme des autorités politiques et de la direction opérationnelle de la fondation;
- les importantes lacunes de surveillance relevées par l'audit N° 108, particulièrement au niveau du contrôle interne de la direction de la Fondation des Evaux;
- les graves dysfonctionnements relevés par ledit audit principalement dans le domaine de la gestion opérationnelle et financière (manquement à l'intégrité et à l'éthique, confusion entre intérêts publics et privés, incompétence, absence de gestion des risques, gaspillage de fonds publics, etc.);
- le soin particulier à apporter dans la gestion d'une institution financée intégralement par des fonds publics;
- le dépôt conjoint d'une motion similaire dans les cinq communes pilotant la Fondation des Evaux (Bernex, Confignon, Lancy, Onex et Genève);
- la nécessaire mise à niveau du site des Evaux, notamment en termes de rénovation de l'ensemble des installations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter au Conseil municipal, dans un délai de six mois à compter de l'acceptation de la présente motion:
 - un rapport intermédiaire sur les actions à court terme menées par le bureau de fondation en réponse à l'audit N° 108 de la Cour des comptes, particulièrement dans le domaine de la gestion opérationnelle et financière;
 - une analyse critique du système d'intercommunalité en lien avec le pilotage de la Fondation des Evaux ainsi qu'une proposition de réforme de ce

¹ «Mémorial 176° année»: Renvois directs en commission refusés, 6585.

Motion: réformer le Service des espaces verts

système d'intercommunalité en explorant notamment la piste d'une gestion plus engagée d'une commune par législature;

- un rapport écrit proposant un plan stratégique ainsi qu'une vision politique à long terme de l'avenir de la Fondation des Evaux (priorités, activités, attractivité, infrastructure, personnel, etc.);
- un plan financier complet permettant au Conseil municipal de visualiser les répercussions à moyen et long terme du plan stratégique proposé par le bureau de fondation;
- un plan de site sur les installations sportives et les bâtiments administratifs des Evaux avec un programme financier idoine et la liste des travaux à y entreprendre.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 65 oui contre 3 non.

8. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 55 non contre 13 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6585.

Motion: drapeaux «stop TISA» dans l'espace public

Motion: une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève* (bis)

9. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 47 non contre 21 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

10. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 55 non contre 13 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 176^e année»: Renvois directs en commission refusés, 6586.

²«Mémorial 176^e année»: Renvois directs en commission refusés, 6587.

Motion: transparence sur le chantier du Grand Théâtre

Motion: recrutement de résidents à l'Unité des foires et marchés

11. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 55 non contre 13 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

12. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 58 non contre 11 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 176^e année»: Renvois directs en commission refusés, 6589.

²«Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6591.

13. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève» (M-1353)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève entre dans l'histoire par une migration de masse (celle des Helvètes), stoppée par la force des armes romaines;
- qu'elle reste dans l'histoire par des migrations successives: celles des Burgondes, des Francs et des Savoyards;
- qu'elle fait l'histoire par une migration religieuse, celle des protestants, par des migrations politiques, celles des démocrates, des révolutionnaires, des résistants du monde entier, des hommes, des femmes, des enfants fuyant les guerres «civiles» et les invasions;
- qu'elle s'est construite dans le passé par l'immigration des travailleurs «étrangers»... et suisses, et vit toujours par l'immigration: celle qui fait fonctionner ses hôpitaux, ses écoles, ses transports publics, sa voirie, ses services sociaux et ses institutions culturelles;
- que les deux tiers des habitant-e-s de Genève ont au moins un grand-parent immigrant;
- que les habitant-e-s de Genève sont de 190 nationalités différentes et sont porteurs et porteuses de toutes les cultures du monde;
- que Genève est le siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR);
- que, s'il est une ville qui se constitue par la migration et l'immigration, c'est bien la nôtre;
- que pourtant, aucun lieu, aucun espace, aucune institution genevoise n'est voué-e à la mémoire de l'immigration qui a constitué Genève, au débat sur les enjeux liés aux migrations, à la confrontation des idées, des projets, des actions (mais aussi des craintes);
- qu'il est temps de remédier à cette absence qui ressemble trop à une amnésie politique ou à une réécriture de l'histoire,

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6597.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un projet de création à Genève d'un lieu permanent tel qu'une «Maison de l'immigration», pluridisciplinaire, ouverte à tous les publics, développant des activités et des programmations avec la participation de tous les habitant-e-s de Genève, mettant en valeur et en débat tous les apports et tous les éléments de l'histoire de l'immigration dans notre ville;
- d'étudier toute possibilité de collaboration avec le Canton, la Confédération et des partenaires privés pour la réalisation, le financement et le fonctionnement de ce projet.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 41 oui contre 28 non (1 abstention).

14. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini et Delphine Wuest: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève» (M-1358)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la charte responsable sociale et environnementale disponible sous:
<http://monnaie-leman.org/wp-content/uploads/2015/10/Charte-Leman-10.10.2015.pdf>;
- la volonté de relocalisation de l'économie et des dynamiques locales par une priorité donnée aux productions locales et aux commerces de proximité dans les quartiers de la Ville de Genève;
- la nécessité de solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux;
- la promotion de conditions de travail décentes et épanouissantes;
- la promotion de pratiques économiques socialement et écologiquement responsables,

¹ «Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6601.

Motion: échec de la politique de sécurité communale

Motion: échec de la politique de sécurité communale (bis)

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accepter le paiement en Léman pour les transactions aux guichets communaux;
- de favoriser le paiement en Léman lors de fêtes et manifestations organisées et financées par la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 47 oui contre 21 non (2 abstentions).

15. Motion du 11 septembre 2018 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 57 non contre 13 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

16. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)².

La présidente. C'est le même texte?

Une voix. Non, ce n'est pas le même texte!

¹«Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6607.

²«Mémorial 176^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6611.

Motion: frais d'avocats engagés dans le cadre de l'audit
N° 142 de la Cour des comptes

La présidente. C'est le même titre, mais ce n'est pas le même texte...

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 53 non contre 14 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 17. Motion du 14 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniel-Dani Pastore, Amar Madani, Pierre Gauthier, Jacques Pagan, Simon Brandt, Danièle Magnin, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Pascal Spuhler et Manuel Alonso Unica: «Frais d'avocats, combien cela coûte et qui paie?» (M-1390)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rapport d'audit N° 142 de la Cour des comptes du 1^{er} novembre 2018;
 - l'obstruction manifestée par les membres du Conseil administratif envers les magistrats de la Cour des comptes, empêchant ainsi le bon déroulement de l'enquête;
 - le mandat confié à trois avocats pour défendre les prérogatives du Conseil administratif;
 - la nécessité d'augmenter la transparence en rendant public le montant des honoraires des avocats mandatés,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de publier les frais d'avocats engagés dans le cadre de l'audit N° 142;
 - de prendre en charge personnellement ces frais;
 - de s'engager à ne plus utiliser les cartes de crédit du Conseil administratif jusqu'à la fin des travaux de la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 41 oui contre 29 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3649.

Motion: un espace d'allaitement à la disposition du Conseil municipal

18. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Gazi Sahin: «Pour un espace d'allaitement à la disposition du Conseil municipal» (M-1393)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la période d'allaitement comporte des difficultés particulières pour les conseillères municipales;
- des conseillères municipales renoncent à participer au parlement durant cette période;
- même si cette situation est peu fréquente, il est possible de faire un geste à peu de frais pour alléger cette charge;
- il est important de favoriser un accès égal au parlement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir un espace calme dédié à l'allaitement et à l'usage éventuel d'un tire-lait ou d'un chauffe-biberon;
- que cet espace soit accessible à toute parlementaire en exprimant le besoin.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 51 oui contre 16 non (2 abstentions).

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3978.

Motion: cesser de budgétiser les amendes en tant que recettes

Motion: des toilettes unisexes en Ville de Genève

- 19. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l’instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 49 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)

- 20. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève» (M-1397)².**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la séparation homme/femme des toilettes est un artefact d’une époque où les espaces féminins et masculins étaient strictement divisés (maison – travail);
- que celle-ci n’a pas de justification en matière d’intimité dès lors que les toilettes comprennent des cabines individuelles;
- que dans l’espace privé (appartements) les toilettes sont déjà de fait mixtes;
- que les hommes peuvent utiliser des toilettes assis sans problème;
- que pour les personnes handicapées, les toilettes adaptées sont généralement mixtes;
- que les espaces pour langer sont souvent prévus dans les toilettes femmes mais oubliés dans les toilettes hommes, alors que les pères sont également concernés;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3978.

² «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 3978.

Motion: mettre fin à la Fondation Genève – cité de refuge

- que les personnes non binaires, trans* et intersexes peuvent difficilement être divisées strictement entre hommes et femmes, et doivent actuellement gérer la situation au cas par cas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir des toilettes unisexes/non genrées à destination des conseillers municipaux et des conseillères municipales;
- que les toilettes publiques nouvellement construites soient systématiquement unisexes/non genrées;
- que pour les toilettes préexistantes, elles soient dé-genrées (rendues unisexes) à l'aide d'une signalétique.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 28 non.

21. Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{me} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Brandt et Patricia Richard: «Fondation d'un jour, fondation pas pour toujours» (M-1403)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la création en catimini d'une fondation de droit privé nommée Genève – cité de refuge le 27 septembre 2017;
- la découverte en novembre 2018 de l'existence de cette fondation, suite à l'audition de M. Rémy Pagani et du président de ladite fondation à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse;
- l'apparente ignorance des autres membres du Conseil administratif, qui n'avait pas approuvé sa concrétisation;
- que la loi sur l'administration des communes (LAC) ne donne pas de compétences au Conseil administratif pour créer une fondation de droit privé (Chapitre II – Attributions / art. 48 – Compétences du Conseil administratif);
- que la LAC donne compétence au Conseil municipal de créer une fondation de droit privé (Chapitre IV – Attributions / art. 30 – Fonctions délibératives – lettre t) «la création de fondations d'intérêt public communal, de fondations de droit privé ou de société au capital desquelles la commune veut participer»;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4804.

Motion: des logements et un travail social en Ville de Genève
en faveur des migrants

- la domiciliation de la fondation au département des constructions et de l'aménagement, au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève;
- l'utilisation des deniers publics pour créer la fondation, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre fin à cette fondation qui n'a pas de légitimité, vu les conditions de sa création contraire à la LAC;
- d'exiger le remboursement intégral des fonds publics alloués pour créer cette fondation;
- de présenter un rapport détaillé au Conseil municipal sur les conditions de sa création ainsi que sur sa dissolution.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

22. Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!» (M-1405)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à l'occasion de la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ville de Genève a récemment réaffirmé son attachement à ce document fondateur dans l'histoire des droits fondamentaux;
- que le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;
- que depuis 2015 aucun projet n'a été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire;
- qu'à l'instar des actions mises en place dans d'autres villes européennes comme Barcelone ou Madrid, les mesures pour un accueil digne et respectueux des réfugiés doivent demeurer sous la responsabilité de notre collectivité publique,

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 4805.

Résolution: des commissions pour étudier les propositions des membres du CM, pas pour procurer des jetons de présence

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la Ville de Genève réalise elle-même des logements pérennes ou provisoires et développe un travail social ainsi que des activités en faveur des migrants.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 41 oui contre 29 non.

23. Résolution du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte» (R-240)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la liberté, voire l'improvisation réglementaire que se permet la majorité des membres de la commission des finances, et à travers elles et eux la majorité des partis de ce Conseil;
- les fondements de notre rôle d'élu-e pour cinq années au sein de ce délibératif municipal,

le Conseil municipal rappelle aux membres de ses commissions:

- que ses commissions ont été créées pour étudier les propositions qui leur sont renvoyées par le plénum, et non pour procurer des jetons de présence à leurs membres et, indirectement, financer leurs partis. Ce faisant, ils ne peuvent en aucune circonstance refuser d'étudier des objets renvoyés par le Conseil municipal;
- qu'ils et elles y ont été désigné-e-s et sont rémunéré-e-s pour faire ce travail d'étude des propositions qui leur sont transmises par le plénum, c'est-à-dire par leurs collègues. Il attend donc avec confiance qu'ils et elles assument la responsabilité qu'ils-elles ont sollicitée en présentant leur candidature aux élections municipales, et qui leur a été attribuée par leur élection.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est accepté par 36 oui contre 35 non.

La présidente. Il a eu de la chance...

¹ «Mémorial 176^e année»: Annonce, 6432.

Motion: réaliser un «plan climat» communal en concertation avec le Canton

24. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Marie-Pierre Theubet: «Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique: un «plan climat» avec des mesures concrètes!» (M-1444)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la souscription de la Suisse à l'accord de Paris sur le climat et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990;
- les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie;
- le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique;
- que la Ville de Zurich vise zéro émission fossile en 2030;
- le catalogue de vingt-deux mesures (suppression de la moitié des places de stationnement sur le domaine public, interdiction des voyages en avion pour l'administration, création d'une vaste zone piétonne, etc.) proposé par l'exécutif de la Ville de Berne;
- les outils d'ores et déjà à la disposition de la Ville pour réaliser la transition écologique, à l'instar de l'initiative populaire municipale IN-2 pour 200 rues piétonnes, qui est en force, et qui aurait dû, depuis des années, être concrétisée;
- le fait que le Canton dispose d'un Plan directeur cantonal et d'un Plan climat;
- que la Ville agit depuis de nombreuses années en matière de développement durable (engagements d'Aalborg, Plan stratégique de développement durable, programme G'innove, mise en conformité par rapport aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies), qu'elle s'est par ailleurs dotée il y a dix ans d'un Plan directeur communal 2020, mais qu'aucune de ces actions ne permet de réunir l'ensemble des forces autour d'une approche cohérente et transversale;
- que, sur les pages internet du Service Agenda 21 – Ville durable, le suivi du développement durable en Ville de Genève et son Cercle Indicateurs montre que des efforts sont encore à produire, notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets, de végétalisation ou encore de tissu économique plus inclusif;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 283. Motions d'ordonnancement, 2254, 2721.

Motion: réaliser un «plan climat» communal en concertation avec le Canton

- le rôle et l’image internationale de la Ville de Genève, et par conséquent la nécessité d’être exemplaire, mais aussi pionnière en matière de lutte contre le dérèglement climatique;
- l’urgence climatique en Ville de Genève, déclarée par le Conseil municipal le 16 mai 2019 (résolution R-242);
- l’annonce par le Conseil administratif, le lendemain, dans un communiqué de presse, d’un «rapport détaillant les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les mesures à prendre pour les intensifier et les renforcer» comme réponse à la résolution R-242;
- la création – en bonne voie – d’une commission de la transition écologique (demandée par le projet de délibération PRD-200, renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du 16 mai 2019), où les invites de cette motion pourraient être étudiées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la réalisation d’un «plan climat» communal, qui comporterait:
- une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune;
- un volet d’adaptation aux changements climatiques;
- un catalogue des mesures qui permette à la Ville de Genève de sortir des énergies fossiles d’ici à 2030;
- de se concerter avec les autres communes et le Canton pour atteindre cet objectif sur l’ensemble du territoire cantonal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 25 non.

25. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek et Anne Carron: «Pour une égalité de fait en Ville de Genève» (M-1445)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8, alinéa 3, et à l'article 15, alinéa 3, que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail»;
- le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1, alinéa 1, que «l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie (...)»;
- la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, du 24 mars 1995;
- que les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes et qu'à Genève, à travail égal, les femmes sont en moyenne payées 7,9% de moins que les hommes;
- que la place des femmes dans l'espace public est constamment remise en question (harcèlement, architecture genrée, noms de rues en grande majorité masculins, etc.);
- que les femmes font l'objet de discriminations liées à leur genre ou à leur statut de mère;
- que les femmes se heurtent aussi bien au plafond de verre qu'au plafond de mère, soit l'ensemble des mécanismes économiques, managériaux et psychosociaux qui entravent la vie professionnelle des femmes du fait de leur genre ou de leur statut de mère;
- que l'égalité proclamée depuis de nombreuses années doit se concrétiser;
- que cette égalité de droit doit devenir une égalité de fait au sein de l'administration et des entités qui lui sont liées;
- que l'administration a un devoir d'exemplarité;
- le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application;

¹ «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 283.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020 (après-midi)
Motion: un «plan égalité» pour une égalité de fait
dans les cinq ans en Ville de Genève

- la motion M-1275, «Harcèlement de rue, ça suffit!», ainsi que les questions écrites IE-40, «Lutte contre le sexisme. Que fait la Ville de Genève chez elle?», et IE-54, «Comment la Ville de Genève lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail?», et les réponses du Conseil administratif y relatives;
- la proposition PR-1339 destinée à un plan d'action municipal de prévention du sexisme et du harcèlement dans l'espace public 2019-2021, acceptée par le Conseil municipal le 26 février 2019,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à une étude élargie touchant l'ensemble de l'administration municipale et visant à déterminer si l'égalité de fait est établie au sein de cette institution;
- de mettre en place un «plan égalité» pour parvenir dans les cinq ans à une égalité de droit et de fait.

Ce plan devra établir une série de mesures touchant notamment:

- au budget: déterminer un «gendering budget», soit un budget qui prend en compte la problématique de l'égalité femmes-hommes;
- aux ressources humaines: tendre vers la parité pour les postes de cadres supérieur-e-s, privilégier le job sharing y compris pour des postes de cadres, augmenter le congé paternité à plus de vingt-cinq jours, payer le congé maternité à 100% au lieu de 80%, avoir quinze jours à disposition durant l'année en cas de maladie d'un enfant ou proche, favoriser le télétravail et les horaires adaptés à la vie de famille, favoriser le temps partiel pour les hommes, sensibiliser les membres du personnel au sexisme et à la diversité, analyser la grille salariale avec le logiciel Logib (mis à disposition par la Confédération), signer la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public;
- à l'aménagement intérieur des bâtiments publics: veiller à la création d'un espace d'allaitement et de toilettes mixtes où se trouveraient des tables à langer (accessibles aux hommes comme aux femmes) dans le cadre de rénovations ou de constructions;
- à l'espace public: veiller à un aménagement extérieur permettant une accessibilité universelle (aux femmes et personnes à mobilité réduite), prendre en compte l'égalité dans la détermination des plans directeurs communaux, constituer une commission pour prévenir et dénoncer les publicités sexistes, sensibiliser régulièrement les habitant-e-s à la problématique du harcèlement de rue, favoriser les noms de personnalités féminines pour la nomenclature des rues, places, établissements publics, etc.);

Motion: commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard

- au parascolaire et aux crèches: mettre en place une réelle politique d'égalité de genre au sein des associations concernées, sensibiliser le personnel et les bénévoles à une éducation égalitaire, continuer à avoir des objectifs chiffrés quant à la création de places de crèche, constituer un fonds littéraire et médias promouvant des livres et des jeux favorisant une déconstruction des stéréotypes de genre véhiculés par le matériel proposé aux enfants;
- aux associations: reconnaître et soutenir, via des moyens logistiques et financiers, les associations de défense de l'égalité femmes-hommes;
- à la police municipale: former l'ensemble des agent-e-s, afin qu'elles et ils aient un comportement adapté face aux situations de harcèlement ou de violences faites aux femmes et LGBTI;
- au sport et à la culture: créer des installations sportives mixtes qui ne favorisent aucun genre, mieux répartir les subventions en fonction du genre des utilisateur-trice-s;
- au Conseil municipal et au Conseil administratif: continuer à prendre en charge des frais de garde des élu-e-s, adapter les horaires des séances, établir des directives claires et égalitaires touchant au congé maternité des élu-e-s du Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 47 oui contre 22 non (1 abstention).

26. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Michèle Rouillet, John Rossi, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard» (M-1447)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 51 non contre 18 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 283.

Motion: pérenniser la présence d'une grande roue dans la rade de Genève et d'un lieu de restauration à proximité – Motion: installations facilitant la parentalité dans les manifestations d'envergure en Ville de Genève

27. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Roulet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 40 non contre 28 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

28. Motion du 5 juin 2019 de M^{me} et MM. Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Materne ta vie!» (M-1449)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- Genève est une ville extrêmement touristique;
- des familles provenant du monde entier viennent visiter notre ville qui se doit d'être accueillante;
- des manifestations d'envergure telles que la Fête de la musique ou, autrefois, les Fêtes de Genève sont organisées régulièrement à Genève, attirant un nombre public tant local qu'étranger;
- nos hôtes et visiteurs venant en famille peuvent être accompagnés de très jeunes enfants;
- le concept de parentalité que la société d'aujourd'hui met en avant se construit non seulement pendant la grossesse, mais surtout dès l'arrivée du nourrisson;
- l'allaitement du nourrisson ou la nécessité de pouvoir changer rapidement et confortablement les couches d'un bébé sont des actes auxquels tous les parents sont confrontés et qui ne peuvent en aucun cas se programmer;
- toutes les mamans vont préférer donner le sein à leurs enfants d'une manière discrète et surtout protégée de tous les regards indiscrets, voire réprobateurs;

¹«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 283.

²«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 283.

- il est beaucoup plus hygiénique et aisé de changer un bébé dans un lieu approprié;
- il appartient à la Ville de Genève d’offrir à ses administrés le maximum de confort possible et de mettre à leur disposition toutes les installations pouvant faciliter la vie de nos concitoyens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l’allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu’au sein de toutes les manifestations d’envergure que la Ville assume;
- inciter tout organisateur de grande manifestation à prévoir ce même genre d’installation;
- s’adresser ou prendre conseil auprès d’associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «maternelle ta vie»).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 43 oui contre 25 non (1 abstention).

29. Résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- il y a 548 rues dans le canton de Genève portant des noms d’hommes et 41 rues portant des noms de femmes;
- depuis la création de notre ville, les femmes ont contribué à la bâtir, la faire vivre et rayonner;
- la seule manière d’atteindre la parité est de l’imposer;
- les rues ne se multiplient pas d’elles-mêmes;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 283.

Motion: mettre en œuvre un projet d'intégration à l'édicule du Seujet

- les hommes qui ont marqué l'histoire et sont honorés par une rue portant leur nom ne sont plus là pour céder leur place à des femmes;
- la Ville de Genève a l'occasion d'être exemplaire au niveau de l'application de l'égalité, ajoutant une nouvelle brique à l'édifice des droits humains;
- la réappropriation de l'espace public par les femmes passe par l'occupation de cet espace tant au niveau symbolique, historique et culturel que visuel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Canton afin que chaque rue porte un nom de femme sur le côté impair et un nom d'homme sur le côté pair (astuce mnémotechnique).

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 30 non (1 abstention).

30. Motion du 24 juin 2019 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Projet d'intégration et d'animations socioculturelles à l'édicule du Seujet» (M-1450)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- situé en bordure de la promenade de Saint-Jean, l'édicule du Seujet date de l'exposition nationale de 1896 et a une valeur patrimoniale et architecturale certaine pour Genève. Actuellement sous-exploité, il mérite d'être rénové et valorisé;
- le quartier de Saint-Gervais-Seujet-Voltaire souffre d'un manque cruel d'identité ainsi que de lieux de rencontre et d'intégration. La promenade de Saint-Jean, autrement surnommée parc du Seujet, est victime depuis plus d'une décennie de problématiques liées à l'insécurité et au deal, cela malgré plusieurs initiatives des services sociaux et des associations du quartier;
- parmi les problèmes identifiés dans le quartier Saint-Gervais-Seujet-Voltaire, on relève également un manque de cohésion sociale et de nombreuses lacunes en termes d'animations socioculturelles à l'intention des enfants et des familles du quartier;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 322.

Motion: mettre à jour le plan vélo

- le projet soutenu par les associations Le Terreau et AIDEC consiste en la rénovation du bâtiment de l'édicule du Seujet, associé à un projet de buvette associative saisonnière à l'intention des familles et des habitants du quartier.

Ce projet vise à promouvoir:

- l'intégration des jeunes en rupture sociale à travers la création de petits jobs;
- un programme diversifié d'activités participatives;
- la convivialité et le lien social au sein du voisinage;
- la créativité et la vie active au sein du quartier;
- la sensibilisation à la citoyenneté et au respect de l'espace public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la rénovation et la transformation de l'édicule du Seujet en buvette associative avec une terrasse ouverte sur le parc du Seujet;
- l'aménagement intérieur du bâtiment comprenant un bar, une petite cuisine, un lieu de stockage et des toilettes publiques.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 63 oui contre 7 non.

31. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Corinne Goehner-da Cruz, Delphine Wuest, Anne Carron, Alfonso Gomez et Maria Pérez: «Pour un retour du plan vélo» (M-1452)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès avéré de la carte vélo créée par la Ville de Genève;
- avec regret, l'absence de mise à jour de cette carte (la dernière datant de 2013);
- la place grandissante que prend le vélo dans le transport de loisir et au travail;
- l'importance du vélo comme moyen de transport écologique dans la lutte contre le réchauffement climatique;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 620.

Motion: stratégies à élaborer face aux épisodes météorologiques violents

- la nécessité de mettre en valeur les itinéraires continus et sécurisés pour les cyclistes;
- le besoin d’une carte à jour vu les récentes réalisations telles que la voie verte, le quai Gustave-Ador à double sens cyclable et l’ouverture prochaine du Léman Express,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une mise à jour du plan vélo et à son impression sur papier certifié écologique.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 57 oui contre 12 non (1 abstention).

32. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini et Omar Azzabi: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente» (M-1453)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le violent orage qui s’est abattu sur Genève le samedi 15 juin dernier et que ce type de phénomène météorologique violent va aller en s’amplifiant à l’avenir;
- l’extraordinaire engagement du Service Incendie Secours ainsi que de la police, quand bien même ces deux services ont dû faire des choix drastiques, laissant bon nombre de citoyens et de citoyennes dans des situations délicates;
- les infiltrations constatées au Musée d’art et d’histoire et le fait que certaines œuvres ont été touchées;
- le symbole d’un parc arboré fragilisé avec le marronnier qui s’est couché juste à côté de la Villa La Grange;
- le vote du Conseil municipal le 6 mai 2013 de la proposition PR-972 dotée d’un crédit de plus de 45 millions de francs destiné à la construction des dépôts pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève au Carré-Vert, sachant que dans cette proposition ainsi que dans son rapport, peu de choses sont dites à propos de la résistance des dépôts aux catastrophes naturelles;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 620.

Motion: stratégies à élaborer face aux épisodes météorologiques violents

- le nombreux nants qui parcourent les Eaux-Vives ainsi que d’autres quartiers de la ville et qui furent canalisés à un moment donné de l’urbanisation de Genève;
- qu’une ville trop minérale et bétonnée empêche la perméabilité du sol et son aspect régulateur;
- la grande crue de l’Arve en mai 2015,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
 - la liste exhaustive des infrastructures publiques qui ont été touchées par l’orage du 15 juin dernier; d’ailleurs, à ce titre, quelles sont les infrastructures publiques pour lesquelles on pensait être à l’abri mais qui ont malgré tout subi des dommages ce jour-là?
 - le réexamen, le cas échéant la mise en conformité, de toutes les infrastructures appelées à conserver des biens patrimoniaux, à l’aune des épisodes météorologiques violents à venir;
 - de prévoir un plan d’arborisation massif au cours des prochaines années pour faire face aux chaleurs extrêmes ainsi qu’au fait que certains arbres ploient sous l’effet de phénomènes météorologiques violents;
 - d’étudier la possibilité de remettre à ciel ouvert des nants (aspects paysagers, lutte contre les inondations, etc.) en ville de Genève;
 - de prévoir dans son Plan climat à venir (M-1444) de «dé-bétonner» pour permettre une meilleure perméabilité des sols et faire face aux événements climatiques violents ainsi que de restaurer massivement la biodiversité en milieu urbain;
 - un rapport au sujet des suites données à la crue de l’Arve de 2015 afin de s’assurer que les collections du Musée d’ethnographie et les collections entreposées au Carré-Vert, notamment, sont en sécurité;
 - que des réflexions soient menées pour rehausser le quai Ernest-Ansermet.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 58 oui contre 12 non.

33. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Sami Gashi et Albane Schlechten: «Pour des Journées du matrimoine en Ville de Genève» (M-1454)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les Journées du patrimoine connaissent depuis de nombreuses années un succès durable et font désormais partie du calendrier culturel. Le public est fidèle et se presse pour découvrir des trésors cachés, des bâtiments officiels ou des lieux de mémoire. Créées en France en 1981, ces journées sont devenues européennes depuis 1991.

Alors pourquoi proposer aujourd'hui des Journées du matrimoine? Au premier abord, ce terme de «matrimoine» peut surprendre et même faire sourire. On l'oublie souvent, mais le mot «patrimoine» signifie étymologiquement «héritage des pères». Il a progressivement supplanté le terme «matrimoine» (signifiant «l'héritage des mères») qui existe pourtant depuis le Moyen Âge, mais dont l'utilisation a aujourd'hui presque disparu de la langue française.

L'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes. Matrimoine et patrimoine doivent constituer ensemble notre héritage culturel commun, mixte et égalitaire. Fort de ce constat, des journées du «matrimoine» ont été lancées en 2015 en Ile-de-France aux mêmes dates que celles du patrimoine. Au vu du succès rencontré auprès du public lors de cette première édition, ces Journées du matrimoine ont rapidement vu le jour dans de nombreuses villes et régions de France (Toulouse, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes, Rouen, Amiens, dans les Pyrénées, etc.).

L'intention de ces Journées du matrimoine est simple: il s'agit de mettre un coup de projecteur sur les figures féminines qui ont marqué l'histoire culturelle ou politique d'une ville et qui restent souvent méconnues ou sont tombées dans l'oubli, d'évoquer les œuvres féminines dans tous les domaines (architecture, théâtre, musique, écriture, etc.). Bref, de remettre à l'honneur des femmes de culture à travers des rencontres, parcours urbains, concerts, conférences, visites, lectures, performances, projections, etc.

Lors des précédentes éditions en Ile-de-France, les Journées du matrimoine proposaient ainsi une visite sur les traces d'Alice Guy, pionnière du cinéma muet

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 620.

Motion: pour des Journées du matrimoine en Ville de Genève

et auteure de plus de 600 films, ainsi qu'une projection de ses œuvres sur les Buttes Chaumont. D'autres parcours urbains, par exemple sur les traces de femmes architectes méconnues, étaient également proposés. Les musées de la Ville de Paris dont le Musée du Quai d'Orsay proposaient différentes visites guidées à la découverte de grandes artistes femmes. Une promenade-lecture autour de Simone de Beauvoir était aussi organisée. Enfin, des comédiennes et chanteuses faisaient revivre l'histoire des femmes érudites condamnées à mort pour sorcellerie, telle la philosophe Marguerite Porete qui périt en 1310 sur la place de l'Hôtel-de-ville de Paris. A Toulouse ou Bordeaux, des parcours sur les traces de femmes résistantes durant la guerre oscillaient entre explications historiques et performances artistiques (danse, chant, etc.), afin de faire entrer en résonance le parcours de femmes du passé avec le travail d'artistes actuelles, de jeter des ponts entre femmes du passé et du présent. A Strasbourg, un parcours urbain en quatre étapes passait notamment par la place du Marché-aux-Vins pour y parler de bières et plus précisément de femmes brasseuses tant la bière était apparemment à l'origine une affaire de femmes!

Ces Journées du matrimoine, dont le slogan en 2017 était: «patrimoine + matrimoine = notre héritage culturel», ne sont pas là pour concurrencer les Journées du patrimoine, mais pour rendre visibles les figures féminines du passé, éveiller les consciences et sensibiliser le public. Une sorte de pied de nez amical ou de festival «off» aux Journées du patrimoine.

Hormis les hauts faits de la Mère Royaume, les écrits d'Ella Maillart ou de Madame de Staël, les Genevoises et les Genevois connaissent peu de figures féminines genevoises. Elles sont pourtant nombreuses. Nul doute qu'une Journée du matrimoine permettrait aux Genevoises et Genevois – notamment aux jeunes générations! – curieux de l'histoire de la cité lémanique de prendre conscience de l'existence de ces illustres modèles.

Considérant:

- la conviction que l'égalité homme-femme passe aussi par la valorisation de l'héritage des femmes;
- la nécessité de rendre visibles les créatrices du passé qui ont œuvré dans toutes les disciplines artistiques – mais que l'Histoire a souvent effacées – afin de réhabiliter leur mémoire, de mettre en valeur tout ce qu'elles ont apporté et de permettre aux jeunes générations de grandir avec d'autres modèles d'identification et d'inspiration;
- la nécessité de découvrir ou de faire découvrir les grandes figures féminines de notre histoire régionale ou (inter)nationale, connues ou méconnues;
- le succès des Journées du matrimoine lancées en 2015 en Ile-de-France en écho aux Journées du patrimoine et qui proposent de mettre en lumière les figures féminines qui ont marqué l'histoire culturelle, historique ou politique de chaque ville ou région;

Motion: un système de «billetterie suspendue» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture

- le fait que ces journées contribuent aussi à faire émerger et à reconnaître les artistes contemporaines,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre sur pied, en collaboration avec les acteurs et actrices de la culture à Genève, des Journées du patrimoine afin de mettre en valeur la contribution des femmes à l'héritage culturel et artistique de notre ville;
- intervenir auprès du Canton afin de renforcer la mise en valeur du rôle important des femmes, spécifiquement dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, durant les traditionnelles Journées du patrimoine.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 47 oui contre 22 non.

34. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Sami Gashi, Jean-Luc von Arx, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Jannick Frigenti Empana: «Des «billets suspendus» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture!» (M-1455)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la participation culturelle contribue à l'inclusion, à la cohésion sociale et à la diversité culturelle;
- que l'accès à la culture est un droit, qui reste pourtant encore difficile pour une partie de la population en Suisse, comme l'a rappelé le Dialogue culturel national la semaine dernière;
- qu'en Ville de Genève, malgré un budget consacré à la culture de plus de 250 millions de francs, de trop nombreux Genevois et Genevoises n'y ont pas accès;
- que les démarches visant à améliorer cet accès doivent être favorisées à tous les niveaux;
- que la pratique du «billet suspendu» participe à améliorer cet accès;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 620.

Motion: un système de «billetterie suspendue» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture

- qu'en effet, pour chaque billet acheté et selon cette pratique, le spectateur qui le souhaite peut verser un montant supplémentaire qui servira à financer partiellement ou entièrement un billet dit suspendu, qui sera offert gratuitement à une autre personne;
- que le billet suspendu permet d'une part l'accès à la culture lorsque l'élément financier est un obstacle;
- que cela permet d'autre part au spectateur-donateur de partager très facilement, lorsqu'il le peut et le souhaite, une passion pour un art particulier ou de soutenir un spectacle qu'il a apprécié;
- que cela permet encore l'ouverture et la fréquentation des spectacles à un nouveau public et serait donc bénéfique à l'ensemble des institutions culturelles;
- que le Théâtre de Poche, pionnier de cette pratique en ville de Genève, a vendu plus de 360 billets suspendus depuis 2016;
- que la nouvelle direction du Grand Théâtre notamment a indiqué souhaiter faciliter son accès à un public plus large;
- que la généralisation de cette pratique à toutes les institutions au bénéfice d'une convention de subventionnement par la Ville de Genève devrait permettre d'encourager cette initiative en la rendant très naturelle à la fois pour les donateurs et les bénéficiaires;
- que la manière dont ce système serait mis en place et le cercle de bénéficiaires défini doit être laissé à la liberté de chaque institution culturelle (à titre d'exemple, le Théâtre de Poche a choisi de collaborer avec des associations genevoises d'aide sociale);
- qu'il ne s'agit pas d'alourdir les charges administratives desdites institutions, mais de faciliter les gestes spontanés de partage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter toutes les entités culturelles bénéficiaires d'une convention de subventionnement annuelle de plus de 100 000 francs à mettre en place un système de «billetterie suspendue».

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 49 oui contre 21 non.

Motion: des caméras au Mur des réformateurs – Motion: des abribus à toiture végétalisée sur le réseau des Transports publics genevois en ville de Genève

35. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 49 non contre 19 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

36. Motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Rémy Burri, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roulet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour une étude de faisabilité d'installation d'abribus avec toiture végétalisée sur le réseau des Transports publics genevois situés en Ville de Genève» (M-1459)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la récente publication de la Ville de Genève d'un plan stratégique de végétalisation;
- la nécessité de rafraîchir l'air environnant sur les toits et dans la rue par des plantes grimpantes sur les bâtiments (vigne, lierre, plantes grasses, etc.);
- la possibilité de multiplier des espaces verts de plus petite surface pouvant contribuer efficacement au rafraîchissement de l'air grâce aux abribus installés en ville (environ 300);
- la contribution de la photosynthèse de certaines plantes à la réduction des émissions de polluants liées au chauffage et à la climatisation;
- la capacité de la végétation à accumuler et à fixer des particules fines;

¹ «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 1306.

² «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 1306.

Motion: un parc public à la place du parking aux Vernets

- les réalisations déjà mises en œuvre dans certaines villes telles que Paris, Utrecht et Singapour;
- l’opportunité de contribuer à la sauvegarde des abeilles et d’autres espèces en améliorant la biodiversité en ville;
- l’urgence à multiplier les actions pour lutter contre les particules fines, le dioxyde d’azote et la concentration d’ozone, qui provoquent près de 5000 décès prématurés par année en Suisse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la possibilité d’implanter des abribus réalisés à partir de matériaux moins réceptifs à la chaleur et végétalisés, et d’évaluer les coûts du remplacement de tous les abribus situés en ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 63 oui contre 6 non.

37. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Delphine Wuest et Alfonso Gomez: «Vertige de la densité aux Vernets: pour un parc public à la place du parking!» (M-1462)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de ne pas subir la ville, mais de la construire comme un lieu de vie, de partage et d’échange pour cultiver le plaisir de vivre ensemble;
- la nécessité – comme relevé dans le plan directeur cantonal 2030 – de maintenir partout sur le canton l’accessibilité immédiate à des zones de respiration et de nature, mais aussi d’apporter un soin particulier à la création d’espaces verts, de places et d’équipements publics pour donner de l’espace de qualité dans les nouveaux quartiers;
- le futur quartier de 1500 logements qui va voir le jour sur le site de la caserne des Vernets, première pièce du vaste projet d’urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV) – le démarrage du chantier Vernets est prévu à l’horizon 2020 et la livraison des logements à partir de 2022;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 1306.

Motion: un parc public à la place du parking aux Vernets

- la forte densité de ce futur quartier dont l'indice d'utilisation du sol (IUS) se montera à 3, soit un indice presque aussi élevé que dans le quartier des Pâquis (3,2);
- la nécessité d'accompagner cette forte densité par des espaces publics de qualité, partagés et de rencontre, pour développer la vie de quartier;
- le fait qu'un espace destiné initialement dans le PLQ à devenir une place de quartier comme «lieu central de respiration» sera finalement occupé par la future école;
- le fait qu'un nouveau parking centralisé de 930 places sera construit en souterrain pour répondre aux besoins des habitants et des employés du nouveau quartier, mais aussi des visiteurs et des clients;
- le fait que le dimensionnement de ce parking tient également compte des besoins alentour et notamment de ceux du centre sportif des Vernets (l'un des deux accès au nouveau parking se situe par ailleurs directement sur la rue Hans-Wilsdorf attenant au centre sportif);
- le fait que les places de parking du centre sportif des Vernets seront ainsi supprimées et déplacées dans ce nouveau parking souterrain situé à proximité immédiate des infrastructures sportives (patinoire et piscine);
- le fait que la libération de cet espace offre une opportunité unique de créer un lieu de verdure dans ce secteur particulièrement dense;
- le fait que le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 de la Ville de Genève (60 pages) est particulièrement peu précis sur le devenir de ce parking et que la volonté de le réaffecter en parc, ou au moins d'accorder une place importante à son arborisation et à sa végétalisation n'est pas mentionnée (il est indiqué uniquement que «la place des Vernets est envisagée comme une place, libre de construction à l'exception d'un éventuel couvert, place publique et en même temps zone de sports urbains»);
- le fait qu'il convient de s'interroger aujourd'hui sur le devenir et la valorisation de cet espace afin d'assurer la meilleure concomitance possible avec l'arrivée des nouveaux habitants du quartier de 1500 logements;
- le fait que le grand parc central prévu dans le plan directeur de quartier du PAV est situé relativement loin des futures habitations des Vernets et que sa création ne semble pas envisageable à moyen terme,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à créer un parc public pour offrir un espace vert aux habitants et aux employés du futur quartier, en lieu et place de l'actuel parking du centre sportif des Vernets.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 65 oui contre 6 non.

38. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale» (M-1463)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de renforcer la politique familiale pour mieux répondre aux besoins des familles;
- le fait que les crèches de la Ville de Genève ferment en moyenne entre trois et quatre semaines d'affilée en été (sur un total annuel de cinq à six semaines) et qu'il n'existe pas, pour les enfants d'âge préscolaire, une offre estivale comme il en existe dès 4 ans (centres aérés, maisons de quartier, etc.);
- le fait qu'en Suisse, la situation des familles s'est profondément modifiée depuis vingt ans: une majorité d'entre elles voient les deux parents être actifs professionnellement;
- le fait que de nombreux parents bénéficient de quatre semaines de vacances par année et qu'ils ne peuvent pas prendre la totalité de leurs vacances pendant la période de fermeture des institutions de la petite enfance;
- le fait qu'à Genève, de nombreux parents n'ont pas de famille (grands-parents, etc.) qui peut les aider pendant les vacances scolaires;
- le fait que la commune de Carouge, alertée par cette réalité, a mis en place une crèche aérée d'été (CADE) depuis 2015. Cette crèche offre une prise en charge lors de la période estivale aux enfants qui fréquentent une structure d'accueil de la petite enfance carougeoise durant l'année scolaire. Chaque année, un tournus est effectué afin qu'une structure d'accueil de la commune assure cette permanence. La CADE accueille à temps complet 25 enfants par semaine dès l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge de leur scolarisation. Une priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière sont également pris en compte. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié: directeur ou directrice ou adjoint-e de direction, éducateurs et éducatrices de l'enfance, assistant-e-s socio-éducatifs, auxiliaires éducateurs et éducatrices ou aides, selon les normes en vigueur dans le Canton de Genève. Les enfants fréquentent la CADE sur une semaine complète. Afin de proposer une place au plus grand nombre de familles, la durée de l'accueil est en principe d'une semaine. En cas de places disponibles, plusieurs semaines peuvent être proposées;

¹ «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 1306.

- le fait que cette permanence estivale est assurée exclusivement par du personnel volontaire;
 - le fait que cette crèche aérée répond à un vrai besoin des familles carougeoises (130 demandes en 2018 sur 600 enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance à Carouge): la Ville de Carouge a pu répondre positivement à 66% des demandes, soit 86 enfants accueillis;
 - le fait que cette crèche aérée permet d'apporter aux parents une solution pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, tout en tenant compte des besoins et des intérêts des enfants,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à étudier la mise en place, en Ville de Genève, d'un projet pilote de crèche aérée d'été sur le modèle de la Ville de Carouge;
 - à présenter ses conclusions au Conseil municipal dans un délai de six mois après l'adoption de la présente motion (coût d'un tel dispositif, besoin des familles, impact sur le personnel et intérêt de celui-ci pour une telle possibilité, etc.).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 57 oui contre 12 non (1 abstention).

39. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Corinne Goehner-da Cruz, Ahmed Jama, Steven Francisco, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christina Kitsos, François Mireval, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Martine Sumi et Delphine Wuest: «Favorisons l'humusation en Ville de Genève» (M-1467)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que lorsque nous mourons, nous n'avons généralement que deux options pour notre corps: l'enterrement et l'incinération;
- que les deux sont très polluantes;
- qu'il existe une troisième option qui s'appelle l'humusation (www.humusation.org);

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2146.

- qu'il s'agit d'un processus contrôlé de transformation des corps par les micro-organismes dans un compost composé de broyats de bois d'élagage, qui transforme en douze mois les dépouilles mortelles en humus sain et fertile;
- qu'il n'y a pas de cercueil;
- qu'il n'y a pas de frais de concession dans un cimetière pendant 5, 10 ou 25 ans;
- qu'il n'y a pas de frais d'embaumement ni l'ajout de produits chimiques nocifs;
- qu'il n'y a pas de charge d'entretien régulier de la tombe pour les proches;
- que ce processus ne provoque pas de pollution des nappes phréatiques par la cadavérine, la putrescine, les résidus de médicaments, les pesticides, les perturbateurs endocriniens, etc.;
- qu'il n'y a pas de rejets toxiques dans l'atmosphère ni dans les égouts;
- qu'il n'y a pas de consommation déraisonnée d'énergie fossile (+/- 200 litres d'équivalent mazout/personne);
- qu'il n'y a pas de location de colombarium;
- qu'il n'y a pas de détérioration des couches superficielles du sol lors de la dispersion des cendres;
- que c'est un processus d'humus riche, utilisable pour améliorer les terres;
- que c'est un processus de remise à la terre doux, respectueux de la personne et durable;
- que finalement l'humusation d'un corps se fait en une année au lieu de vingt à trente ans,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la mise en place rapide du processus d'humusation à Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 44 oui contre 27 non.

40. Motion du 14 octobre 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement» (M-1468)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le nombre d'enfants augmente chaque année et que l'accueil continu nous oblige à reconsidérer notre offre;
- que la fréquentation des cuisines scolaires augmente d'environ 10% à chaque rentrée;
- que la taille de la ville de Genève est définie et qu'il est déjà difficile d'y trouver un logement;
- qu'une majorité des écoles en ville de Genève ne font même pas trois étages de haut (pourtant exceptionnellement autorisé par le DIP) et que la Ville de Genève cherche actuellement à acquérir des terrains pour la construction de nouvelles écoles;
- que nous avons voté des motions sur l'urgence climatique, la végétalisation des murs et des toits, etc.,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier le potentiel de surélévation des écoles existantes sur le territoire de la Ville de Genève et de nous donner la liste des écoles protégées ou classées;
- d'explorer la possibilité de demander des dérogations de hauteur pour surélever au-dessus du gabarit légal dans les quartiers à forte demande, à condition que ces écoles soient aussi mises à jour selon les normes les plus récentes en termes de sécurité et de bilan énergétique;
- d'intégrer l'agrandissement des locaux parascolaires (cuisine et réfectoire), la végétalisation des murs et des toits ainsi que la pose de panneaux solaires;
- de prévoir des potagers urbains, afin que les enfants puissent voir et connaître le contenu d'une partie de leur assiette.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 59 oui contre 12 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2146.

Motion: Amazones de la caserne des Vernets

Motion: accompagner l'arrivée du Léman Express

- 41. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Marie Barbey-Chappuis: «Sauvons les Amazones de la caserne des Vernets» (M-1470)¹.**

(Remarque.)

La présidente. Oui, mais il fallait la retirer... Je suis obligée de faire voter le renvoi direct. Vous pouvez voter contre. Le bureau propose le renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement...

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 61 non contre 8 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 42. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires» (M-1471)².**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Léman Express sera entièrement déployé le 15 décembre 2019;
- qu'une réduction du trafic allant jusqu'à 12% peut être espérée;
- qu'une baisse du trafic de 7% (observable pendant les périodes de vacances scolaires) améliore déjà grandement la situation à Genève, rendant le trafic

¹«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2146.

²«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2146. Motions d'ordonnement, 2254, 2721.

passablement plus fluide. Cet espace libéré sur les routes doit bénéficier en priorité à celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix de mode de transport que le transport individuel motorisé (professionnels, personnes en situation de handicap, transport de matériel, etc.)

- qu'à contrario, il faut éviter l'«effet rebond», qui voudrait que celles et ceux qui se passent actuellement de voiture la réutilisent parce que les conditions de déplacement se sont améliorées;
- qu'un meilleur contrôle du stationnement constitue une des mesures qui permettraient de maintenir cette baisse du trafic (40% à 50% des personnes utilisant un stationnement ne le payent effectivement pas),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de détailler les mesures déjà prises pour accompagner sur nos routes l'arrivée du Léman Express;
- de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir la baisse du trafic motorisé et éviter ainsi un «effet rebond», et particulièrement en augmentant le contrôle sur le stationnement;
- de prendre langue avec les entreprises afin qu'elles proposent des plans de mobilité douce à leurs employé-e-s.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 49 oui contre 21 non (1 abstention).

43. Motion du 14 octobre 2019 de M. Pascal Holenweg: «Vérification de la légalité des projets de délibération avant de les voter» (M-1472)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le nombre inhabituel de décisions du Conseil municipal annulées ou réduites à des résolutions depuis le début de la législature par le Conseil d'Etat pour incompatibilité avec le cadre légal devrait alarmer notre Conseil;
- que les textes ainsi invalidés ou dévalués l'ont été pour des raisons purement formelles, ce qui signale clairement qu'ils avaient été rédigés sans que leurs auteurs aient pu ou su en vérifier la validité avant de les soumettre à la sagacité du plénum;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 2146.

Motion: des cyclo-routes à Genève

- qu’il convient de donner au Conseil municipal la possibilité de faire vérifier des textes qui lui sont soumis et donc de le doter d’une expertise juridique;
- que cette expertise ne serait pas une condition du traitement du texte, mais un apport à ce traitement;
- que cette proposition en implique une autre: que les textes prévus pour être exécutoires (les projets de délibération) ne soient pas votés par le plénum sans passage en commission, ce passage permettant précisément une expertise juridique préalable dont les commissaires pourront prendre connaissance, ce qui permettra le cas échéant d’adapter les textes au cadre légal existant;
- qu’il ne s’agit que d’éviter à la fois d’allonger la liste des décisions du Conseil municipal invalidées par le bailli cantonal et de perdre du temps à débattre de textes qui finalement n’ont que le poids des illusions de leurs auteurs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de doter le Service du Conseil municipal d’un juriste chargé d’examiner, sous l’angle de leur conformité à la loi, les projets de délibération (mais pas les motions et les résolutions) déposés par les conseillères et les conseillers municipaux et renvoyés pour étude en commission.

La présidente. Ce n’est pas une mauvaise idée... Elle est retirée par son auteur, en direct. Bravo! Merci.

(La motion est retirée par son auteur.)

44. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Marie Barbey-Chappuis: «Pour des cyclo-routes à Genève» (M-1473)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’avec deux épisodes de canicule l’été dernier, le Conseil municipal s’alarme de l’ampleur du réchauffement climatique;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2146.

- la nécessité de réagir efficacement face à l’urgence climatique;
- les avantages du vélo comme moyen de transport non polluant mais aussi silencieux et bon pour la santé;
- l’exemple des Cycle superhighways de Londres, des autoroutes cyclables isolées de la circulation, peintes au sol, avec une signalétique claire;
- que ces dernières ont permis d’augmenter le trafic cycliste de 253% dans l’hypercentre depuis 2010,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’intégrer dans le prochain Plan directeur communal (PDCom) 2020-2030 la création d’autoroutes cyclables comme priorité.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 47 oui contre 21 non (1 abstention).

45. Motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétréy, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg, Patricia Richard et Pierre Scherb: «Pour une opposition totale au projet calamiteux de circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge» (M-1474)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le projet anarchique du département des constructions et de l’aménagement visant à instaurer une circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge;
- les velléités du magistrat Rémy Pagani pour rendre la vie infernale aux automobilistes en Ville de Genève depuis toujours;
- la volonté sournoise affichée par ce dernier en vue de nuire une dernière fois à la population genevoise avant de disparaître définitivement du Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de ne pas se fourvoyer en modifiant les règles actuelles de circulation à la rue de la Croix-Rouge;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2255.

Motion: des investissements à la hauteur des enjeux climatiques

- de conserver les voies de circulation dans les deux sens sur cette rue.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 48 non contre 20 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

46. Motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Profitons des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques» (M-1476)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» a été adoptée le 16 mai 2019 par le Conseil municipal;
- la volonté de positionner la Ville de Genève comme ville exemplaire en matière de développement durable au niveau international;
- la nécessité d'accélérer les investissements de la Ville de Genève pour faire face aux enjeux de la transition écologique et de lui donner les moyens de ses ambitions déjà affichées;
- que de nombreux économistes plaident pour une relance budgétaire afin de financer la transition écologique;
- qu'une agence de notation a à nouveau très récemment confirmé l'excellente santé financière de la Ville de Genève en maintenant une note qui lui permet d'accéder facilement aux crédits sur les marchés financiers;
- le succès de la récente émission de green bonds (obligation verte) par le Canton de Genève;

¹ «Mémoires 177^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 2258. Motion d'ordonnancement, 2725.

Motion: des investissements à la hauteur des enjeux climatiques

- que le niveau de la dette brute de la Ville de Genève est inférieur à son niveau de 2007;
- que la Ville de Genève a la capacité d'emprunter à des taux d'intérêt négatifs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan complémentaire au Quinzième plan financier d'investissement 2020-2031 (D-39) présentant une augmentation des investissements de la Ville de Genève de 70 millions de francs au minimum par année, dédiés à la transition écologique ainsi qu'aux crédits d'investissement y relatifs. Cela permettra notamment:

- d'accélérer massivement la rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève afin de réduire, voire de supprimer la consommation d'énergie fossile;
- de rendre la Ville de Genève autonome, voire productrice nette d'énergie, par le déploiement massif de panneaux solaires et photovoltaïques partout où cela est possible;
- de rendre la mobilité douce prioritaire sur tout le territoire de la Ville de Genève en augmentant massivement le réseau de pistes cyclables protégées;
- de faire en sorte que tous les aménagements urbains permettent d'améliorer l'efficacité des transports publics, en particulier pour favoriser le succès du Léman Express;
- de replanter massivement des arbres et protéger les sols;
- de favoriser les projets innovants liés à la transition écologique menés par des entreprises sises sur le territoire de la Ville de Genève, notamment en proposant un crédit d'investissement de plusieurs millions de francs, pour accorder des prêts dans le cadre du projet G'innove;
- de proposer, si nécessaire, un renforcement des postes permettant de mener à bien ces différents projets.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 53 oui contre 14 non.

47. Résolution du 12 novembre 2019 de M^{mes} et M. Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Pour une gestion du Grand Théâtre transparente et démocratique!» (R-250)¹.*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- bien que la Fondation du Grand Théâtre soit subventionnée par la Ville de Genève à hauteur de 45 millions de francs par an, la Ville de Genève n'a qu'un accès restreint aux comptes annuels ne permettant pas d'avoir une vision claire de la gestion de l'institution;
- la Fondation du Grand Théâtre refuse indûment de donner des documents ou de fournir des informations (par exemple concernant le prix de vente de l'Opéra des Nations, le salaire du directeur ou le rapport sur les frais professionnels et de représentation des cadres) relevant pourtant d'un intérêt public et permettant de donner le cas échéant un éclairage sur le «déficit structurel» du Grand Théâtre;
- la Fondation du Grand Théâtre est une fondation d'intérêt public communal qui ne peut pas s'abriter derrière l'argument de bénéficier de dons privés pour se soustraire au contrôle démocratique et fonctionner dans une certaine opacité et dans une parfaite inégalité de traitement avec les autres entités subventionnées par la Ville de Genève;
- les inquiétantes déclarations du nouveau directeur du Grand Théâtre dans la *Tribune de Genève* du 5 novembre 2019 laissent paraître des dysfonctionnements et, de son propre aveu, des manques à la déontologie et aux bonnes pratiques professionnelles;
- le respect de la bonne gestion des deniers publics n'est plus assuré,

le Conseil municipal demande au bureau du Conseil municipal d'interpeller la Cour des comptes afin que celle-ci fasse toute la lumière sur les dysfonctionnements touchant la gestion du Grand Théâtre, établisse les différentes responsabilités et en fasse un rapport public incluant ses recommandations.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est accepté par 40 oui contre 27 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2257. Motion d'ordonnancement, 2723.

48. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées» (M-1477)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte croissance attendue du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le canton. Selon les prévisions de l'OCSTAT, il faut compter une augmentation de 30% à l'horizon 2030 et de 80% à l'horizon 2050 pour les scénarios conservateurs;
- que le vieillissement de la population est un véritable enjeu pour la Ville de Genève;
- que l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées doivent être favorisées le plus longtemps possible;
- que la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé des personnes âgées doit être améliorée;
- que de nombreuses personnes âgées se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de la cherté de la vie, de retraites très précaires et de l'isolement enduré;
- que l'ancrage dans le quartier joue un rôle phare dans la création d'un réseau;
- que la problématique du non-recours aux prestations sociales concerne également les personnes âgées en situation de vulnérabilité;
- la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, qui depuis le 1^{er} janvier 2017, au Chapitre III, article 4, alinéa 2, prévoit les éléments suivants:

Chapitre III Politique publique K (Personnes âgées)

Art. 4 Politique en faveur des personnes âgées

¹ La politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du Canton et des communes.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2635.

Personnes à domicile – Tâches des communes

² Les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir:

- a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
- b) lutter contre leur isolement;
- c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l'alinéa 5 du présent article;
- d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une politique de proximité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la vie locale en complétant l'offre existante à Cité Seniors par des activités d'animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;
- d'améliorer l'information des personnes âgées sur les offres existantes et l'orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d'information.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 63 oui contre 6 non (1 abstention).

49. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Renforcer le travail social hors murs et créer un dispositif de médiation de nuit» (M-1478)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que plus de mille jeunes gens et jeunes filles sont en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire à Genève;
- que le taux de couverture de travailleurs sociaux et des travailleuses sociales hors murs (TSHM) en Ville de Genève se situe à moins de 5% (taux de couverture TSHM par tranche de 100 jeunes de 12 à 25 ans, y compris les heures de moniteurs et de monitrices), ce qui représente 12 ETP et reste très faible contrairement à la plupart des autres communes qui ont un taux s'élevant entre 10 et 15%;
- les difficultés rencontrées par les jeunes gens et jeunes filles pour accéder au marché du travail;
- que les phénomènes de violence ne sont pas plus nombreux mais plus graves;
- que l'avenir de la police de proximité reste incertain suite à la publication du rapport de la Cour des comptes à ce sujet;
- que le travail de réseau (travail social, santé, école, police) est nécessaire pour garantir une véritable politique de proximité coordonnée dans le but:
- de rétablir le lien social au sein des quartiers et faciliter la communication entre les personnes et/ou groupes;
- de poser un diagnostic terrain, quartier par quartier, et d'identifier les besoins;
- d'informer et d'orienter vers les services pertinents;
- de prévenir les violences et toutes les formes de discrimination;
- d'intervenir sur les questions de harcèlement de rue;
- de participer à la gestion de conflit;
- de favoriser les vivre ensemble,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2635.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors murs et/ou d'ajouter dans les missions actuelles celle du travail social hors murs afin d'arriver à une couverture d'au minimum 15%;
- d'engager des médiateurs et des médiatrices de nuit formés en médiation sociale, présents sur le terrain 365 jours par an, de 18 h à 2 h.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 60 oui contre 9 non.

50. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 52 non contre 18 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2635.

51. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Corinne Goehner-da Cruz, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Emmanuel Deonna, Laurence Corpataux, Omar Azzabi et Morten Gisselbaek: «Un chéquier sport afin que la population puisse davantage avoir accès à l’offre sportive en Ville de Genève» (M-1480)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’importance de faire du sport pour le bien-être physique et la santé;
- la nécessité d’offrir un accès de qualité pour toutes et tous dans la pratique sportive de son choix;
- les coûts importants des cotisations des associations et des clubs sportifs ainsi que du matériel et des équipements;
- la croissance des enfants et des adolescent-e-s qui engendre des coûts supplémentaires pour le matériel et les équipements sportifs;
- l’accès du plus grand nombre aux pratiques sportives;
- l’inégalité des prestations offertes à la population selon le lieu d’habitation;
- l’importance de pratiquer une activité sportive pour le développement personnel et l’aspect cognitif de toutes et tous;
- la portée universelle du sport comme outil favorisant le développement des qualités personnelles, du dépassement de soi et de l’atteinte des objectifs;
- le sport comme vecteur d’éducation, de respect des valeurs inhérentes à la dimension sociétale et à la citoyenneté;
- l’évolution des pratiques éducatives;
- la volonté de renforcer les bonnes synergies entre les autorités sportives de la Ville et la population;
- la valorisation du vivier qui compose la relève sportive de demain ainsi que la promotion de l’identité locale dans le sport genevois;
- la volonté de promouvoir l’égalité dans le sport entre les hommes et les femmes et de lutter contre les inégalités d’accès aux différentes pratiques sportives;
- la promotion de pratiques sportives davantage inclusives;
- l’égalité des chances pour les enfants issus de milieux défavorisés qui ont peu accès à la pratique sportive,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2635.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élargir le chéquier culture au sport, aux mêmes tarifs que le chéquier culture actuellement mis en place par le département de la culture et du sport;
- de proposer ce chéquier à toutes les personnes mineures, aux personnes qui bénéficient du subsidé A, B ou 100% du Service de l'assurance-maladie.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 62 oui contre 8 non.

52. Motion du 3 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air» (M-1481)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque total d'utilité des aubettes situées sur la place de Bel-Air, qui ne protègent pas les usagers des Transports publics genevois (TPG) lors d'intempéries;
- l'inefficacité des toitures de ces abris qui détrempe les aménagements connexes tels que les bancs publics et les rendent donc inutilisables;
- le taux élevé de fréquentation de cette place centrale en ville de Genève, qui voit transiter chaque jour plusieurs milliers de passagers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de remédier à la situation actuelle en prolongeant les toitures des aménagements publics de l'arrêt TPG de la place de Bel-Air;
- de garantir une utilisation optimale du mobilier urbain en ce lieu en améliorant leur protection lors d'intempéries.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 68 oui contre 1 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 2724.

Motion: un plan de gestion pour tous les espaces verts du territoire de la Ville

53. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts» (M-1485)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE) travaille depuis des années sur un projet de plan de gestion pour tous ses espaces verts;
- qu’à l’heure actuelle, un plan de gestion a été réalisé pour les parcs Beaulieu, La Grange, Trembley et Barton, mais pas encore pour l’ensemble des parcs;
- que tous les arbres de la Ville devraient pouvoir être répertoriés et suivis afin de prioriser leur entretien;
- qu’une méthode évolutive telle que celle qui existe pour l’entretien des bâtiments (méthode Stratus) est aujourd’hui devenue indispensable pour tous les arbres et végétaux de la Ville, autant à destination des services que des conseillers municipaux et des acteurs du développement durable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire afin de réaliser au plus vite ce plan de gestion pour tout le territoire de la Ville.

La présidente. J’ai une égalité parfaite entre la commission de l’aménagement et de l’environnement et la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication... (*Commentaires.*) Merci pour votre aide... Les motionnaires ont proposé la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication. Si vous refusez ce renvoi, je ferai voter le renvoi en commission de l’aménagement et de l’environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 48 oui contre 21 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

Motion: rebaptiser des rues en l'honneur des saisonniers

54. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Anne Carron et Alia Chaker Mangeat: «Une trace dans l'espace public en l'honneur des saisonnières et des saisonniers qui ont bâti Genève» (M-1486)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de 1945 à 2002, plus de six millions de permis A ont été délivrés en Suisse;
- qu'au plus fort du boom économique des années 1960 et 1970, 240 000 saisonniers et saisonnières sont venus en Suisse chaque année pour travailler;
- que ces saisonniers ont travaillé pendant des années dans des conditions difficiles, sans contrats fixes et en partie clandestinement, loin de leurs familles, aux salaires les plus bas et sans sécurité;
- que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux a vu l'ouverture des frontières de la Suisse et donc l'abolition du permis A de saisonnier en 2002;
- que depuis, nombreux parmi ces travailleurs et travailleuses sont devenu-e-s pleinement citoyen-enne-s suisses pendant que d'autres travailleurs de l'ombre continuent de contribuer au développement de notre ville et de notre pays;
- que la récente exposition au Bâtiment d'art contemporain (BAC) intitulée Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019 a été un très franc succès et une libération de la parole pour beaucoup de personnes qui n'ont que trop peu été entendues et qui ont été indispensables au développement de Genève et de la Suisse;
- qu'il serait temps de les honorer pleinement, notamment dans l'espace public!, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rebaptiser des rues de Genève en l'honneur des communautés qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève, à savoir: rue des Saisonniers, rue des Saisonnières (par exemple, rue des Italiens, rue des Espagnols, rue des Portugais, etc.);
- d'étudier la réalisation d'un itinéraire historique marquant l'histoire de la migration et des travailleurs saisonniers à Genève;
- d'organiser un concours pour la création d'un monument dans l'espace public en l'honneur des saisonniers et des saisonnières qui ont contribué à la splendeur de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 51 oui contre 14 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

Motion: gratuité des TPG pour les résidents de 12 à 25 ans

Motion: chauffage central dans les immeubles de la Ville

55. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1487)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 35 non contre 29 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

56. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «On grelotte dans les immeubles de la Ville!» (M-1488)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre d'immeubles appartenant à la Ville de Genève qui ne sont pas encore rénovés et n'ont pas de chauffage central;
- que certains locataires ont dû s'acheter des chauffages d'appoint qui font exploser leurs factures de consommation électrique des Services industriels de Genève à environ 400, voire 600 francs par mois, cela alors que la Ville souhaite faire attention aux enjeux climatiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui transmettre le nombre exact d'immeubles non équipés de chauffage central et de lui présenter un plan d'action pour y remédier.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 61 oui contre 5 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

² «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

Motion: bannir les jouets en plastique des écoles et des crèches

57. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que tout changement d’habitudes se prépare dès la petite enfance;
- que le premier contact aux matériaux à travers les jouets proposés par la municipalité dans les crèches et les écoles forme le goût;
- que les jouets en plastique, tout comme d’autres en matériaux non durables, ne constituent pas un choix responsable;
- que le choix de l’usage du plastique ne devrait se limiter qu’à des impératifs d’ordre hygiénique ou sécuritaire;
- que l’offre de jouets naturels et originaux est nombreuse, notamment auprès des producteurs locaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de bannir les jouets en plastique des établissements publics;
- de les remplacer par des objets en matériaux écoresponsables;
- de s’inspirer de ce qui se pratique depuis cent ans dans le monde et depuis quarante ans à Genève dans l’aménagement des écoles de type Waldorf, pionnières en la matière.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 55 oui contre 11 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

Motion: indemnités des hauts cadres de l'administration municipale
et des collaborateurs personnels des magistrats

Motion: règlements applicables à la Nuit du sport

58. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella et Georges Martinoli: «Stop aux privilèges pour toutes et tous!» (M-1490)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 59 non contre 10 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

59. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Souheil Sayegh, Vincent Schaller, Pierre de Boccard, Daniel Sormanni, Daniela Dosseva, Eric Bertinat: «Nuit du sport, sortons de l'obscurité!» (M-1491)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en 2019 la Nuit du sport genevois est organisée par le Service des sports de la Ville de Genève et par l'Office cantonal de la culture et du sport pour la deuxième année consécutive;
- que cette cérémonie réunit toute la communauté du sport genevois pour soutenir les athlètes et acclamer les nominé-e-s et les lauréat-e-s;
- que lors de cette cérémonie le site internet de la Ville précise que des récompenses sont données dans sept catégories:
 - la sportive ou le sportif de l'année;
 - l'espoir féminin et l'espoir masculin,
 - l'équipe de l'année (féminine ou masculine);
 - le sport handicap;
 - le prix spécial du jury;

¹«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

²«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

- qu’il n’est nulle part fait mention d’un quelconque règlement sur la page dédiée du site internet de la Ville;
- que les sportives et les sportifs peuvent s’inscrire à titre individuel sur le site jusqu’à environ un mois avant la cérémonie;
- qu’avant la fin du délai pour s’inscrire, les nominé-e-s 2019 étaient mentionné-e-s sur le site (et qu’aujourd’hui 4 décembre 2019 ils n’y figurent plus pour une raison inconnue);
- que lors de l’inscription individuelle en ligne l’application de la Ville exige l’appartenance à un club domicilié dans le canton de Genève;
- qu’il a par ailleurs été répondu par écrit à des sportifs domiciliés dans le canton de Genève que leur inscription ne pouvait pas être prise en compte car leur club sportif n’était pas domicilié dans le canton;
- que dans d’autres cas les sportifs pourtant domiciliés à Genève ont dû envoyer aux organisateurs de la Nuit du sport la preuve du domicile genevois du club;
- que le règlement d’application de la Nuit du sport genevois mentionne à son article 3 que, pour bénéficier d’un prix, les personnes doivent être domiciliées dans le canton de Genève ou être affiliées à un club du Canton;
- qu’à l’évidence et à tout le moins le règlement n’est pas toujours appliqué de manière correcte;
- qu’il est probable et malheureux que certaines sportives et certains sportifs aient été écarté-e-s par erreur de cette Nuit du sport;
- que la procédure de désignation des nominé-e-s n’est pas claire, d’autant plus qu’elle intervient avant la clôture des inscriptions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire preuve de transparence et de rendre accessible au public l’ensemble des règlements applicables à la Nuit du sport: inscription, conditions d’admission, procédure de désignation des nominé-e-s et des lauréats-e-s;
- de s’assurer que l’ensemble des procédures et des réglementations mises en place permettent aux sportives et aux sportifs domicilié-e-s dans le canton de Genève ou affilié-e-s à un club genevois de participer à cette Nuit du sport et à défaut de corriger lesdites procédures;
- de corriger le système d’inscription individuelle en ligne sur le site de la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté à l’unanimité (68 oui).

La présidente. La nuit et le sport, c’est magnifique... Unanimité!

60. Résolution du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez et Anne Carron: «Dénoncer l'industrie des prélèvements d'organes forcés en Chine» (R-251)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que Genève est la ville du siège de l'Organisation des Nations unies (ONU), ainsi que des droits de l'homme et de la femme;
- que de forts soupçons existent quant au fait que les autorités chinoises aient mis en œuvre une pratique à large échelle de prélèvements d'organes sur les condamnés à mort;
- que dans ce même pays, des soupçons existent également concernant le prélèvement forcé d'organes sur des personnes vivantes;
- que des prélèvements d'organes forcés organisés et planifiés constituent une violation grave des droits fondamentaux;
- que dans le monde, un nombre croissant de parlementaires s'insurgent contre de telles pratiques;
- que, face aux présomptions qui paraissent de plus en plus fortes, des médecins, des politiciens et des défenseurs des droits de l'homme ont demandé ces derniers mois à la communauté internationale de réagir;
- que ces préoccupations légitimes doivent faire l'objet de réponses circonstanciées des autorités chinoises;
- que la Ville de Genève se doit de faire part de sa préoccupation au Canton de Genève et à la Confédération et qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des autorités fédérales face à ces soupçons,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à transmettre cette résolution aux Chambres fédérales afin qu'elles interpellent le Conseil fédéral et lui demandent d'intervenir auprès des autorités chinoises pour obtenir des explications et, le cas échéant, exiger la fin de ces pratiques.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 42 oui contre 27 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 2967.

61. Résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «5G: *pacta sunt servanda* («Les conventions doivent être respectées»); pour le respect du moratoire, du principe de précaution et pour éviter un déni de démocratie» (R-253)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- les risques que la 5G génère en matière de santé publique, autant pour les êtres humains que pour la faune et la flore;
- que la Suisse possède déjà aujourd’hui la plus grande concentration d’antennes 5G au monde, alors que le besoin de cette technologie pour le «grand public» n’est absolument pas nécessaire;
- le moratoire neuchâtelois appliqué de manière bien plus stricte que le nôtre (y compris aux adaptations d’antennes existantes);
- l’obsolescence programmée de milliards d’objets connectés (ou qui ne le sont pas encore) du fait de l’apparition de cette nouvelle technologie;
- la motion M-1316 du 27 septembre 2017 intitulée «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!», acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 juin 2019,

le Conseil municipal déclare:

- son adhésion pleine et entière au moratoire décrété par le Canton, et sur les nouvelles antennes et sur l’adaptation de celles existantes;
- sa souscription au principe de précaution, qui veut que tant que cette nouvelle technologie n’a pas prouvé son innocuité, elle ne doit pas être utilisée à grande échelle;
- sa volonté que les autorités municipales relaient son intérêt pour le développement d’alternatives à la 5G «grand public», tel que l’a fait l’Allemagne avec une 5G dévolue aux entreprises.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 54 oui contre 15 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 3711.

Résolution: autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly

62. Résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «En 2020, en l’an 1 de l’urgence climatique, évitons les projets d’un autre temps: contre la construction de l’autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly» (R-254)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- il y a vingt ans, l’échec du projet d’autoroute transchablaisienne, ne justifiant pas aux yeux de l’État français la réquisition de parcelles privées;
- il y a quinze ans, un nouveau semi-échec pour la reconnaissance d’un intérêt public à cette autoroute: seul le raccordement entre Machilly et le carrefour des Chasseurs (Annemasse) sera réalisé;
- la mise en route du Léman Express le 15 décembre 2019, qui relie Thonon-les-Bains au centre-ville de Genève et la nécessité d’attendre qu’un bilan soit tiré de cette nouvelle liaison ferroviaire;
- la motion M-1471 du 14 octobre 2019 intitulée «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires», qui demande que des mesures soient prises pour éviter l’«effet rebond» de la mise en route du Léman Express et la nécessité d’éviter une concurrence entre la route et le rail;
- l’urgence climatique déclarée en Ville de Genève en mai 2019, rejointe en cela par le Canton de Genève en décembre 2019;
- la validation par le gouvernement français, le 24 décembre 2019, de la construction d’une autoroute entre Thonon-les-Bains et Machilly;
- les zones arables cultivées en agroécologie, mais aussi les zones humides à forte valeur écologique que détruirait le futur tracé;
- la décision du Conseil administratif de faire recours contre la construction de cette autoroute, dévoilée dans la presse le 7 janvier 2020;
- la non-prise en compte de la position de la commune de Jussy exprimée lors de la mise à l’enquête du projet, potentiellement «catastrophique pour la commune»,

le Conseil municipal déclare:

- sa ferme opposition au projet de construction d’autoroute transchablaisienne;
- son plein soutien aux démarches politiques et juridiques entamées par le Conseil administratif contre ce même projet;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 3711.

Résolution: dispositif grand froid

- son soutien à la réhabilitation de la ligne du Tonkin, reliant Thonon-les-Bains à Martigny en passant par Evian-les-Bains et Saint-Gingolph.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

63. Résolution du 15 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid» (R-255)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que malgré les réitérées demandes de la magistrate Esther Alder, le Canton et les 44 communes du canton de Genève ont jusqu'ici refusé de mettre en place une quelconque mesure destinée à éviter que les personnes les plus fragilisées ne soient contraintes de dormir dans la rue;
- que cette démission de l'Etat et ce choix délibéré des 44 communes du canton de ne pas assumer leur responsabilité de protection vis-à-vis des plus précaires ont conduit la Ville de Genève à devoir prendre en charge seule l'accueil des sans-abris pour un montant d'environ 10 millions de francs annuels;
- que cet hiver, le dispositif hivernal mis en place par la Ville de Genève permet d'accueillir 200 personnes dans les abris mis à disposition. Aujourd'hui, la jauge de remplissage de ces abris n'excède pas 70%;
- cependant que l'annonce de la fermeture prochaine de quatre sleep-in sur six a causé une inquiétude légitime auprès des personnes sans domicile fixe;
- que bien que le Canton et les 44 autres communes de Genève fuent leur responsabilité collective, il demeure inconcevable de courir le risque que quiconque ne trouve pas d'endroit sécurisé pour la nuit et soit contraint de dormir dans la rue,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 3714. Motion d'ordonnancement, 4657.

le Conseil municipal déclare:

- qu’il n’a pas l’intention de voir une seule personne dormir dans la rue en 2020;
- qu’au besoin, le dispositif d’accueil hivernal d’urgence de la Ville (200 lits) sera élargi pour accueillir chaque personne en situation de détresse dans un endroit chaud et sécurisé, comme lors de l’activation du plan grand froid;
- que le Canton et les 44 autres communes du canton de Genève doivent s’engager à prendre en charge, notamment financièrement, ce dispositif d’accueil hivernal d’urgence.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 49 oui contre 22 non.

64. Résolution du 15 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Michel Nargi, John Rossi, Rémy Burri, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Signé, c’est signé!» (R-256)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 46 non contre 22 oui.

(La résolution reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 3715.

65. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la végétation fait bouclier contre les radiations UV, les variations thermiques extrêmes et les intempéries, avec pour résultat un toit plus durable, plus étanche et des économies financières à plus long terme;
- qu’une couche de verdure sur le toit et les murs revêt un fort pouvoir isolant tant sur le plan acoustique que thermique. Cela limite les pertes de chaleur en hiver et rafraîchit les immeubles pendant les étés caniculaires jusqu’à 10 degrés Celsius;
- l’importance de ralentir la pollution et le réchauffement des villes;
- que les plantes se nourrissent de CO₂ et absorbent particules fines et gaz polluants, ce qui régule le niveau de pollution en ville;
- l’apport positif des toitures vertes pour la biodiversité;
- la combinaison recommandée de végétation et d’installations solaires photovoltaïques ou thermiques (la végétation permet d’améliorer le rendement du solaire photovoltaïque grâce au rafraîchissement du toit avec l’évapotranspiration, sachant que le rendement du photovoltaïque est inversement proportionnel à la température);
- l’objectif non chiffré «Développer la nature en ville» du Plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève, qui mentionne les toitures;
- l’urgence climatique déclarée par la Ville en mai 2019;
- le Plan directeur communal 2020 élaboré il y a plus d’une décennie, dans lequel la végétalisation des toitures figure à de nombreuses reprises;
- la Stratégie biodiversité Genève 2030 au niveau cantonal;
- les 21 mesures prioritaires pour la protection de la nature et du paysage de la Plateforme Nature et Paysage Genève, en particulier sa mesure 10: «Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction», qui évoque des toitures vertes intensives;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4366.

- l'exemple lausannois avec son guide et son programme de subventionnement des privé-e-s¹;
- que Bâle, qui détient le record de toitures vertes en Suisse, s'est dotée pour ce faire d'une loi en la matière;
- la politique de Paris en matière de développement de toitures, murs et façades végétalisés pour lutter contre le réchauffement climatique²;
- l'importance de développer l'apport d'énergies renouvelables, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prendre langue avec les autorités cantonales pour qu'elles légifèrent en la matière;
- de se doter d'un objectif ambitieux pour la végétalisation des toitures du patrimoine bâti de la Ville de Genève, par exemple de 30%;
- d'inciter les privé-e-s à faire de même via une possibilité de subventionnement et d'un guide à leur usage.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 57 oui contre 7 non (5 abstentions).

66. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon et Souheil Sayegh: «Urgence climatique: pour une mobilité électrique respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des habitants» (M-1495)³.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» adoptée à une large majorité par le Conseil municipal le 16 mai 2019;

¹<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/bonnes-pratiques-conseils-nature/toitures-vegetalisees.html>

²<https://www.paris.fr/vegetalisonslaville>
<https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-les-photos-des-quatre-sites-que-la-mairie-va-vegetaliser-13-06-2019-8092662.php>

³«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4366.

Motion: une stratégie communale sur l'électromobilité

- la Stratégie de l'électromobilité 2030 du Canton de Genève, adoptée le 27 juin 2017, qui définit des conditions-cadres pour développer la mobilité fondée sur l'électricité et invite les communes à la soutenir;
- l'objectif de cette stratégie de créer les conditions pour donner la possibilité à 25 000 véhicules électriques de circuler dans le canton de Genève;
- la nécessité de soutenir d'autres formes de mobilité que celle traditionnelle fondée sur des ressources fossiles polluantes pour l'atmosphère, nocives pour la santé et destinées à s'épuiser;
- les 40% d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère par le secteur des transports à Genève;
- l'avantage écologique de la mobilité électrique, dont l'empreinte carbone à Genève, sur l'ensemble de son cycle de vie, est inférieure à celle de la mobilité thermique grâce au mix énergétique 100% renouvelable distribué par les SIG;
- les faibles nuisances sonores générées par la mobilité électrique par rapport à la mobilité thermique, ce qui a pour effet d'augmenter la qualité de vie des habitants;
- un récent sondage du TCS affirmant qu'environ 50% des personnes interrogées souhaiteraient acquérir un véhicule électrique d'ici à trois ans;
- les résultats concluants d'un projet pilote d'installation de bornes de recharge accessibles sur la voie publique impliquant la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un concept stratégique communal sur l'électromobilité s'inscrivant dans la stratégie cantonale et examinant différentes mesures telles que l'implantation de bornes sur le territoire de la commune et des incitations à l'acquisition de véhicules électriques.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 58 oui contre 8 non (4 abstentions).

- 67. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker-Mangeat, Fabienne Beaud, et Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Maria Casares, Christina Kitsos, Maria Pérez, Patricia Richard et Alfonso Gomez: «Pour que la plaine de Plainpalais ne soit plus un îlot de chaleur mais un îlot de verdure!» (M-1496)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Bien connue des Genevoises et des Genevois, la plaine de Plainpalais est un site historique de Genève dont la composition et les usages ont évolué au fil de la construction de la ville. Longtemps dévouée à une activité maraîchère située en dehors des remparts historiques de Genève, la plaine de Plainpalais s'est progressivement muée au siècle dernier en un site urbain accueillant diverses activités nécessitant d'emprises au sol d'une certaine ampleur: les champs de foire, les cirques ou encore les marchés. A l'âge d'or de la voiture, la plaine de Plainpalais s'est même partiellement muée en parking à ciel ouvert, au service des visiteurs de l'ancien Palais des expositions (Palexpo), anciennement situé là où se dresse actuellement le bâtiment d'Uni Mail. Plus récemment, la plaine de Plainpalais accueille diverses organisations principalement liées au loisir et au divertissement, dont par exemple la fan zone des coupes du monde et d'Europe de football.

Dernièrement rénovée à grands frais par la Ville de Genève sur une période d'environ dix ans, la partie centrale de la plaine de Plainpalais n'accueille fort heureusement plus de voitures en surface mais continue à accueillir toute une série d'activités, dont deux occupent en grande partie cette surface chaque année: les champs de foire forains à différentes périodes de l'année et les cirques.

Durant la phase des travaux de la partie centrale de la plaine de Plainpalais, le gorrh, ce revêtement choisi pour habiller la plaine de Plainpalais, a fait couler beaucoup d'encre, notamment pour son coût élevé à l'achat et à l'entretien. Il est un autre problème majeur à relever concernant le choix de ce revêtement graillonneux, pourtant assez peu discuté dans le débat politique jusqu'à présent: son inadéquation complète avec la problématique du changement climatique. En effet, le gorrh étant une matière issue de la pierre, il contribue à amplifier la chaleur lors de températures élevées. Au plus fort de l'été, il n'est ainsi par rare que la plaine de Plainpalais se mue en une sorte d'énorme désert, véritable îlot de chaleur, invivable à certaines périodes de l'été, dans un quartier de la ville très dense et déjà fortement limité en végétation.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 4366.

Motion: pointe sud de la plaine de Plainpalais

A l'heure où la Ville de Genève s'est dotée d'un ambitieux plan stratégique de végétalisation (PSV) et où les épisodes caniculaires estivaux se multiplient, il est urgent de mettre en pratique ce PSV par une première mesure forte: végétaliser la partie centrale-sud de la plaine de Plainpalais par un engazonnement du site et la plantation d'arbres là où cela est possible. Cette mesure concrète de végétalisation aurait un double avantage: elle permettrait d'absorber la chaleur, réduisant ainsi la température dans le quartier de Plainpalais au plus fort de l'été, tout en faisant de cet espace une zone de délassement dépourvue de nuisances sonores pour les habitants du quartier. La proposition consisterait à déployer les mêmes efforts entrepris pour réaménager la pointe nord de la plaine de Plainpalais en étudiant une requalification végétale de la partie sud de la plaine.

Considérant:

- que la Ville de Genève s'est dotée d'un plan stratégique de végétalisation (PSV) ambitieux;
- que le quartier de Plainpalais-Jonction est l'un des quartiers les plus denses de la Ville de Genève en termes d'habitants au km²;
- que la concentration du bâti dans ce quartier, couplée au manque de végétation, fait de ce quartier un îlot de chaleur difficilement vivable au plus fort de l'été;
- que les épisodes caniculaires successifs des dernières périodes estivales posent de réels problèmes pour la santé de la population à risque;
- que le potentiel de réaménagement de la surface de la plaine de Plainpalais en une zone végétalisée permettrait de diminuer l'effet îlot de chaleur de cette zone;
- que ce potentiel de réaménagement permettrait de libérer la surface de cette plaine pour la rendre aux riverains en faisant de cette zone un espace dévolu à la détente, à la fraîcheur et aux activités de loisirs;
- que le réaménagement de la pointe nord de Plainpalais rencontre un vif succès auprès des Genevoises et des Genevois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer au Conseil municipal un crédit d'étude en vue d'un réaménagement en surface de la pointe sud de la plaine de Plainpalais, créant ainsi de fait un nouveau parc de quartier, doté d'une surface engazonnée, d'arbres là où il est possible d'en planter ainsi que d'équipements publics de qualité (jeux pour les enfants, éventuellement patageoire, bancs, tables, etc.).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 9 non.

Motion: des abribus végétalisés

Motion: un espace d'allaitement pour le personnel communal

68. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des abribus végétalisés» (M-1497)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'urgence climatique nécessite une pluralité de moyens;
- que la végétalisation est une des réponses à la pollution de l'air en ville;
- que l'espace en ville est de fait limité;
- que des projets similaires existent dans d'autres villes européennes, notamment en France et aux Pays-Bas;
- qu'il y a des conséquences positives non seulement contre la pollution urbaine, mais également pour le confort des usagères et des usagers des transports publics en période estivale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer, en collaboration entre le Service des espaces verts (SEVE) et les Transports publics genevois (TPG), la possibilité de mettre en place des abribus végétalisés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 57 oui contre 11 non.

69. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour un espace d'allaitement à disposition du personnel communal» (M-1498)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'allaitement comporte des difficultés sur l'espace de travail, en particulier pour toute employée, y compris toute personne trans ou intersexe en mesure de le faire;

¹«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4366.

²«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4366.

- qu'allaiter est un rôle parental qui ne concerne pas que les mères;
 - que l'utilisation d'un tire-lait nécessite un espace calme et intime;
 - que prévoir ce type de disposition est un signe clair que la grossesse et la parentalité ne sont pas considérées comme des tares pour les employé-e-s, mais sont pleinement prises en compte dans le cadre de leur travail pour la collectivité,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prévoir un espace calme et dédié à l'allaitement et à l'usage éventuel d'un tire-lait ou d'un chauffe-biberon dans tous les centres administratifs, sportifs et culturels de la Ville;
 - que cet espace soit accessible à tout-e employé-e qui en exprime le besoin;
 - d'évaluer la possibilité de faire de même à destination du public des services communaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 44 oui contre 25 non.

70. Motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des produits d'hygiène menstruelle à disposition du personnel communal» (M-1499)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les produits hygiéniques sont un besoin fondamental pour les femmes, mais aussi pour toute personne trans ou intersexe ayant des règles;
- que les produits hygiéniques devraient être accessibles dans toutes les institutions de la Ville (institutions administratives, sportives et culturelles) et pas seulement dans les infirmeries des piscines comme c'est déjà le cas;
- que les règles sont encore tabou et que la question des règles et de la charge induite ne sont pas que personnelles, mais concernent l'ensemble de la société, y compris sur le lieu de travail;
- que l'égalité au travail passe nécessairement par un environnement de travail favorable, qui prend en compte les besoins fondamentaux,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4366.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre librement à disposition du personnel des produits d'hygiène menstruelle, tels que serviettes et tampons;
- d'évaluer la possibilité de faire de même à destination du public accédant aux locaux municipaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 45 oui contre 24 non.

71. Motion du 4 février 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire» (M-1500)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le développement harmonieux de l'enfant et la conciliation de la vie professionnelle et familiale sont au cœur de l'initiative populaire sur l'accueil à journée continue plébiscitée par plus de 80% de la population en 2010 et de la loi sur l'accueil à journée continue adoptée en 2019.

Couplée à l'augmentation du nombre d'élèves à l'enseignement primaire ces dernières années, la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes a généré une forte demande de fréquentation du parascolaire en ville: près de 6500 enfants sont désormais accueillis à midi, soit 2000 enfants de plus qu'en 2012 !

Plus de deux enfants sur trois sont accueillis au moins un jour par semaine le midi et près d'un enfant sur deux est accueilli au moins un jour par semaine le soir avec un doublement du taux de fréquentation depuis 2005. La croissance des besoins va continuer et la Ville n'aura pas d'autre choix que de faire face à cette charge financière dynamique.

A Genève, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure cette mission essentielle à la cohésion, à l'inclusion et au vivre-ensemble en délivrant les prestations d'animation destinées aux élèves de

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4656.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

l'enseignement primaire qui fréquentent, au sein de leur école, le parascolaire le matin de 7 h à 8 h, le midi entre 11 h 30 et 13 h 30 et le soir après l'école entre 16 h et 18 h; pour un élève, cela peut représenter jusqu'à 50% de la journée passée dans l'enceinte de l'école.

Les repas sont de la responsabilité des communes et gérés par celles-ci ou par les associations de cuisines et restaurants scolaires. Des activités découverte le soir sont en sus déployées dans près de la moitié des écoles de la Ville pour un élève sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dans un contexte d'augmentation sans précédent, les familles aspirent à disposer de solutions de prise en charge de qualité et adaptées aux mutations profondes de l'organisation familiale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil municipal a accepté en 2018 un crédit de 2,8 millions pour la réorganisation de la restauration scolaire et la rénovation des infrastructures. Il est effectivement essentiel que la Ville garantisse la qualité des prestations et l'égalité de traitement entre élèves. Quant aux équipes parascolaires, elles sont garantes du bon fonctionnement du dispositif; le travail exigeant et indispensable qu'elles assurent au quotidien doit être salué.

Le succès du vivre-ensemble dépend de la capacité de nos institutions à former et à éduquer notre jeunesse en favorisant l'apprentissage, la connaissance et l'ouverture. Les activités parascolaires doivent contribuer au développement harmonieux de nos enfants dans un cadre sécurisant, mais elles ont aussi pour objectif de compléter les missions éducatives des familles et de l'école.

Si les structures parascolaires font le maximum avec les ressources dont elles disposent, nous sommes convaincus que les changements sociétaux imposent de nouvelles actions qui sont à la mesure des préoccupations des familles.

Cette motion propose d'agir sur le dispositif existant à trois niveaux.

Premièrement, elle vise à mettre en place des activités diversifiées et de qualité pour soutenir le développement de la jeunesse en généralisant dans l'ensemble des écoles primaires de la ville les Ateliers Découverte, qui aujourd'hui ne sont disponibles que dans une école sur deux.

Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir et de pratiquer gratuitement une vaste palette d'activités sportives et culturelles animées par des associations compétentes durant le temps parascolaire. Ils sont garants d'une cohésion sociale renforcée et du développement de compétences multiples chez les jeunes. La mise en œuvre de cette action aboutira à une égalité de traitement entre élèves fréquentant le parascolaire du soir et doit permettre de faciliter l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Motion: encadrement et prise en charge des élèves accueillis au parascolaire

Deuxièmement, partant des constats du rapport d'évaluation de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», il s'agit d'accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier celui des plus petits. Les lieux de restauration sont souvent trop bruyants alors que la pause de midi doit être un moment serein qui favorise l'attention des élèves aux apprentissages de l'après-midi.

Enfin, les équipes du parascolaire doivent être renforcées, notamment en augmentant à terme la proportion de personnel qualifié parmi les animateurs et animatrices. Malgré la complexité organisationnelle et l'enjeu financier de cette mesure qui implique l'ensemble des communes, une meilleure qualification du personnel face aux enfants est indispensable pour répondre aux enjeux d'intégration et d'éducation inscrits dans la loi sur l'accueil à journée continue.

Considérant:

- la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui a pour but d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité;
- le rôle que doit jouer l'accueil à journée continue dans la prévention et l'intégration des élèves;
- la mission éducative de l'accueil à journée continue, complémentaire à celle de la famille, de l'école et des activités périscolaires;
- la forte croissance du nombre d'enfants pris en charge par le parascolaire ces dernières années;
- la croissance bienvenue du taux d'activité des femmes;
- le succès des Ateliers Découverte, qui permettent à une partie des enfants fréquentant le parascolaire en ville de pratiquer des activités sportives et culturelles;
- que pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de près d'une école sur deux de la ville n'ont pas accès aux Ateliers Découverte;
- le rapport d'évaluation du 27 mars 2019 de la HEP Vaud intitulé «Les enfants évaluent la pause de midi», qui met en lumière des lieux de prise en charge trop bruyants pour les enfants;
- le personnel de terrain compétent mais pas suffisamment formé pour répondre aux exigences d'intégration et d'éducation prévues par la loi sur l'accueil à journée continue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant le renforcement des prestations délivrées aux élèves qui fréquentent le parascolaire.

Motion: aménager les préaux de façon égalitaire et inclusive

Il s'agit notamment:

- de viser l'égalité en déployant dans toutes les écoles de la ville les Ateliers Découverte pour que l'ensemble des élèves inscrits au parascolaire du soir puissent en bénéficier;
- de proposer des solutions novatrices visant à accroître le confort des élèves pendant la pause de midi, en particulier le confort des plus jeunes;
- de renforcer les équipes et de revoir leur gestion, en augmentant notamment la proportion de personnel qualifié;
- d'adapter les budgets de fonctionnement et d'investissement pour répondre aux besoins exprimés en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 53 oui contre 12 non.

72. Motion du 4 février 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares, Christina Kitsos, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pour des préaux égalitaires et inclusifs – favoriser un partage de l'espace plus équitable entre filles et garçons par l'aménagement des préaux des écoles primaires en Ville de Genève» (M-1501)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'espace public n'est pas pratiqué de la même manière par les personnes de différents genres. Les temporalités, les usages et les déplacements des femmes et des hommes diffèrent dans la ville: les femmes traversent l'espace public, alors que les hommes l'occupent. Passé une certaine heure, elles ne s'y sentent plus en sécurité;
- que les inégalités d'accès à l'espace public ont été mises en évidence par de nombreuses études, comme aussi le plan d'action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» adopté par le Conseil municipal en mai 2019;
- que cette différence d'accès à l'espace public commence dès le plus jeune âge. Plusieurs recherches la mettent en évidence; ainsi le géographe du genre Yves Raibaud, de Bordeaux, affirme que dès le plus jeune âge tout est fait pour

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4659.

Motion: aménager les préaux de façon égalitaire et inclusive

favoriser la présence des garçons au détriment des filles. Edith Maruéjols, géographe du genre française récemment invitée lors d'une soirée publique organisée par l'Agenda 21 et l'association «le 2^e Observatoire», met en évidence la différence d'utilisation de l'espace dans les préaux des écoles primaires, basée sur des observations détaillées des aménagements existants comme de la représentation symbolique par l'analyse de dessins des enfants. A Genève, le 2^e Observatoire fait un travail conséquent dans ce domaine, notamment avec la publication de guides destinés aux professionnel-le-s;

- que ces études montrent par exemple la place attribuée au football dans les préaux, activité où les filles sont souvent peu présentes, voire exclues;
- que grâce à l'engagement exemplaire des enseignants, l'école des Eaux-Vives a réalisé un nouvel aménagement permettant un partage plus équitable entre les filles et les garçons, notamment par la mise en place d'installations sportives multi-activités;
- que le plan d'action «Objectif zéro sexisme – Ville de Genève 2019-2021» n'aborde pas les mesures concernant l'utilisation de l'espace destiné spécifiquement aux enfants, alors que les études démontrent la nécessité d'inclure cette approche dès le plus jeune âge;
- que la Ville de Genève soutient la participation des enfants aux projets qui les concernent, sur la base de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant acceptée par la Suisse en 1997 et mentionnés dans l'article 23 de la Constitution genevoise, 2012. Le débat sur l'égalité dans les préaux doit être posé dans le contexte des droits de l'enfant, particulièrement le droit à la non-discrimination (article 2), le droit à être entendu (article 12), le droit à l'éducation (article 28 et article 29) et le droit au repos et aux loisirs (article 31),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir le réaménagement de l'ensemble des préaux sur la base d'une étude sur l'utilisation genrée de l'espace des préaux;
- de prévoir le financement pour réaliser dans un premier temps six nouveaux aménagements de préaux;
- d'associer les enfants – filles et garçons – à la conception des nouveaux aménagements selon une approche conforme aux droits de l'enfant et en mettant en place des structures participatives;
- de collaborer pour ces projets pilotes avec des spécialistes dans ce domaine, tels que le 2^e Observatoire;
- de procéder à une évaluation de ces projets pilotes avant d'étendre les réaménagements à l'ensemble des préaux des écoles primaires.

**73. Motion du 4 février 2020 de MM. Pierre Scherb et Didier Lyon:
«Végétalisons la place Dorcière!» (M-1502)¹.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la mise en service du Léman Express en décembre 2019, desservant 45 gares en Suisse et en France;
 - le choix ni rationnel ni écologique de faire venir des bus diesels en plein centre-ville;
 - la saturation des voies d'accès à la place Dorcière et les difficultés à manœuvrer pour ces grands véhicules;
 - les services et l'aménagement obsolètes de la gare routière;
 - le projet d'aménagement de la place de Cornavin et ses conséquences en matière de mobilité;
 - les possibilités de déplacer la gare routière, notamment à proximité de l'aéroport ou dans le secteur du PAV;
 - le caractère peu avenant de la place Dorcière;
 - la densité de population particulièrement élevée dans la Ville de Genève;
 - le manque d'espaces verts dans les zones urbaines denses, notamment dans le secteur Cornavin-Pâquis;
 - la fiche A11 du plan directeur cantonal 2030 intitulée «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
 - le souhait de la population de disposer de plus d'espaces verts et de détente;
 - que les espaces verts permettent d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'éviter le développement d'îlots de chaleur en ville;
 - le plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève;
 - la propriété des parcelles, qui facilite la réalisation de projets,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de concrétiser, en collaboration avec le Canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire de la Ville de Genève d'ici à 2023;
 - de présenter au Conseil municipal un projet de végétalisation de la place Dorcière prenant la forme d'un parc public profitant aux habitants du quartier et à l'ensemble de la population genevoise.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 6 non (2 abstentions).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4661. Motion d'ordonnancement, 5617.

74. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Maria Casares, Régis de Battista, Maria Pérez, Brigitte Studer et Omar Azzabi: «Pour un véritable accès aux prestations sociales sous conditions de ressources» (M-1512)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'accès aux prestations sociales est un droit;
- malgré la croissance économique, la pauvreté en Suisse, dans le canton de Genève et en ville de Genève a augmenté ces dernières années comme le montre la croissance du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale;
- le Service social de la Ville, en complément du Canton, octroie des aides aux personnes et familles de condition modeste;
- le Service social de la Ville, au travers de quatre points info, permet un accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives;
- malgré les dispositifs en place, les études portant sur le non-recours démontrent qu'une portion significative des ayants droit n'accèdent pas aux prestations sociales sous conditions de ressources;
- le non-recours aux prestations s'explique essentiellement par:
 - la multiplication des intervenants;
 - la complexité des demandes administratives;
- l'absence de bagage permettant aux populations en situation de précarité de s'informer et de répondre aux exigences administratives;
- le sentiment de stigmatisation des ayants droit;
- le rapport de la commission chargée de la révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle préconise:
 - le renforcement de la coordination entre les acteurs chargés de mettre en œuvre l'aide sociale;
 - la mutualisation des données pour que celles-ci soient accessibles aux acteurs impliqués dans l'accompagnement social;
 - la mise en place d'un dossier centralisé et partagé du bénéficiaire de prestations sociales au niveau cantonal;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 5614.

Motion: permettre le débat public sur le futur quartier des Vernets

- le Département cantonal de la cohésion sociale a la volonté de travailler sur un portail social de proximité avec les communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant l'accès réel aux prestations sociales sous conditions de ressources pour l'ensemble des ayants droit. Il s'agit en particulier de développer une stratégie d'information sociale de proximité et proactive en faveur des publics les plus précaires. Il s'agit notamment, avec le renforcement des ressources des points info de la Ville, d'améliorer la connaissance, la coordination et l'échange d'informations entre acteurs institutionnels afin d'éviter aux ayants droit les répétitions de demandes d'aides sociales.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 46 oui contre 22 non.

75. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Corinne Goehner-da Cruz, Gazi Sahin, Maria Casares, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Casernes des Vernets – non à la surdensification – pour un projet équilibré» (M-1513)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Suite au déplacement en périphérie de la caserne militaire des Vernets, un grand terrain entièrement aux mains de l'Etat permet la construction de logements. Une bonne nouvelle vu la pénurie du logement? Oui, sauf que le projet retenu est surdimensionné, qu'il réduit drastiquement l'espace public ne comprenant pas un espace vert, qu'il plonge une école dans l'ombre et abat tous les arbres.

Considérant:

- qu'un débat démocratique est nécessaire pour ce projet;
- que la population a voté le transfert de la caserne pour construire des logements, mais sans avoir eu connaissance du programme prévu;
- que le projet prévoit la construction de 1300 logements familiaux et de 300 logements étudiants avec une très forte densité (IUS de 3.0, soit 2,5 fois la densité des Tours de Carouge) et comprend également un bâtiment d'activités, alors que l'offre de bureaux est déjà pléthorique à Genève;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 5618.

Motion: permettre le débat public sur le futur quartier des Vernets

- que ce projet prévoit des bâtiments de hauteurs hors normes, soit de 33 m pour les deux blocs fermés de logements de très grande profondeur, de 86 m pour la tour de logement ainsi que de 33 m et de 51 m pour les bâtiments d'activités;
 - que le projet prévoit la suppression de la totalité des 108 arbres en pleine terre et aucun espace extérieur de rencontre pour les habitantes et les habitants;
 - que le projet crée dès lors des îlots de chaleur;
 - qu'une école primaire devant légalement y être construite prendra la seule surface importante de l'espace public (voir le résultat du concours);
 - qu'il est nécessaire de construire des logements sans les entasser, une école sans la coincer entre d'immenses bâtiments très hauts et de proposer des appartements de qualité, traversants, avec vues et soleil;
 - qu'il n'est jamais trop tard pour modifier un projet urbain,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de poser les gabarits des immeubles prévus, afin de permettre le débat sur ce projet;
 - d'effectuer une étude d'ensoleillement à l'équinoxe ainsi qu'à différents moments de la journée;
 - de prendre contact avec le Conseil d'Etat dès maintenant;
 - de demander un indice d'utilisation du sol d'environ 1.6, sans prendre en considération les voies de circulation et le parking;
 - que les futurs loyers soient plafonnés, tel que prévu au départ;
 - au cas où l'autorisation de construire serait déposée avant cette pose de gabarits, de faire recours au nom de la Ville de Genève pour permettre à la population de se prononcer sur ce projet urbain à la suite d'un véritable débat public.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 49 oui contre 19 non (2 abstentions).

Motion: allègements fiscaux en faveur d'entreprises de négoce et de la finance

76. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Stop aux allègements fiscaux en faveur des entreprises actives dans les domaines du négoce et de la finance» (M-1514)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le préavis positif délivré par le Conseil administratif de la Ville de Genève à des allègements fiscaux en faveur d'une société visant à faciliter et à sécuriser le négoce des matières premières;
- que les entreprises ont déjà bénéficié d'un énorme cadeau fiscal avec la RFFA;
- que les secteurs du négoce des matières premières et de la finance ne contribuent pas à la diversification du tissu économique, qui est pourtant l'une des conditions permettant d'obtenir un allègement fiscal selon la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM);
- que les secteurs du négoce des matières premières et de la finance créent des emplois très volatils et facilement délocalisables;
- que les entreprises actives dans ces secteurs ne répondent généralement pas à des besoins de la population;
- que la Ville de Genève devrait promouvoir une économie pérenne, propre et circulaire, insérée dans le tissu économique régional, orientée vers la production et la distribution de biens et de services répondant aux besoins de la population sans mise en danger de l'environnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préaviser défavorablement aux demandes d'allègements fiscaux relatives aux entreprises actives dans les domaines du négoce et de la finance;
- de présenter annuellement un rapport au Conseil municipal sur les préavis délivrés en matière d'allègements fiscaux.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 41 oui contre 29 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 5618.

Motion: une maison de quartier sur le domaine de la ferme de Budé

77. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de la ferme de Budé» (M-1515)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'absence d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex, espérée par les quelque 15 000 habitantes et habitants depuis de nombreuses années;
- les vellétés de l'Etat, propriétaire des parcelles et des bâtiments sis sur l'actuel emplacement de la ferme de Budé, qui s'apparentent à une tentative de gentrification du lieu si l'on en croit les récents investissements consentis pour convertir une partie de l'endroit en une épicerie de luxe, loin de la vocation originelle de la ferme;
- le contraste apparent entre le projet étatique et les intérêts de la majorité de la population saconnésienne, qui s'est notamment traduit de manière abrupte par l'évacuation programmée d'un très ancien locataire du domaine de Budé par les Services de la gérance de l'Office cantonal des bâtiments;
- la nécessité pour la population du quartier de se doter d'un lieu de vie convivial comme une maison de quartier à un endroit central comme la ferme de Budé et qui suscite l'adhésion populaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager les pourparlers avec l'Etat en vue d'obtenir que le bâtiment habitable de la ferme puisse être transformé en maison de quartier.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 66 oui contre 4 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 5619.

- 78. Résolution du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Delphine Wuest, Pascal Spuhler et Omar Azzabi: «Le Conseil administratif ne doit pas pratiquer la politique de la terre brûlée!» (R-257)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la résolution adoptée à l’unanimité par l’Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève le 30 janvier 2020 portant sur de nombreux points de désaccords entre les employé-e-s de la Ville de Genève et le Conseil administratif, soit:
 - 1) le nouveau projet de règlement du Conseil administratif sur les inconvénients du service horaire (travail du soir, de nuit, du samedi, du dimanche et des jours fériés, ainsi que le service du piquet) ne tenant plus compte des conséquences d’un tel horaire sur la vie familiale, sociale, culturelle ou associative;
 - 2) la cessation anticipée d’activité pour les fonctions particulièrement pénibles et le plan d’encouragement à une retraite anticipée (PLEND);
 - 3) le catalogue des fonctions-types et de collocation des postes;
 - 4) la demande de réinternaliser tous les nettoyages ainsi que toutes les autres fonctions externalisées sur le long terme, et donc la fin de toute externalisation;
 - 5) le Cahier des revendications de la grève des femmes*/féministe du 14 juin 2019;
- que les inégalités de traitement et les incohérences pointées à juste titre par la Cour des comptes dans le rapport d’audit relatif aux indemnités horaires des employé-e-s de la Ville n’obligent cependant pas à une «uniformisation par le bas»;
- que ce qui est vécu par les employé-e-s et les représentants du personnel comme un passage en force de la part du Conseil administratif, sans volonté de négociation, impacte particulièrement les classes salariales les plus basses de la fonction publique municipale,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 5615.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif sortant de suspendre immédiatement toute modification statutaire ou réglementaire attaquant à la baisse les acquis des employé-e-s de la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est accepté par 65 oui contre 4 non (1 abstention).

79. Résolution du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Pour préserver ses prestations et son service public, la Ville de Genève ne doit pas participer au dumping fiscal» (R-258)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Exposé des motifs

La lutte pour la justice sociale et climatique doit être l'un des principaux axes de l'action publique de la Ville de Genève. Pour sa mise en œuvre, elle nécessite des moyens financiers conséquents et doit être soutenue par la population. Les exonérations fiscales favorisent une croissance marquée du siveau de l'inégalité en privilégiant les actionnaires de certaines sociétés et sapent le rôle redistributeur de l'impôt, fondamental pour la justice sociale.

Alors que ces dix dernières années les primes d'assurance-maladie ont explosé, qu'il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable et que les situations de précarité touchent même la classe moyenne, les entreprises et leurs actionnaires ont copieusement été servis par trois réformes fiscales successives qui leur ont permis d'économiser des milliards en grevant d'autant le budget de l'Etat. Ainsi, la dernière réforme fiscale sur l'imposition des entreprises (RFFA) fera perdre au moins 50 millions de francs à la Ville de Genève, réduisant d'autant sa marge de manœuvre pour accomplir ses tâches de service public comme l'ouverture de nouvelles places de crèche, les aménagements et la renaturation de la Ville, le financement de la culture ou la rénovation écologique du parc immobilier. Ces défis rendent le moment d'autant plus mal choisi pour procéder à une baisse des rentrées fiscales de la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5616.

Les entreprises et les multinationales s'installent à Genève aussi en raison du cadre de vie, des infrastructures, d'une offre culturelle riche et du service public efficient, payés par les impôts de la collectivité. Il est juste que toutes les entreprises qui font des bénéfices participent au maintien de ce bien commun, sans privilèges ni exonérations.

Avec l'urgence climatique, on assiste à la tentation opportuniste et hypocrite de glisser vers le «greenwashing» en jugeant «acceptables» certaines exonérations et en oubliant que l'impôt fait partie du contrat social et qu'il est l'outil le plus juste de répartition des richesses. Il faut refuser l'inégalité sociale et fiscale qui entérine qu'un contribuable de notre commune se voie soumis à l'impôt tandis que des entreprises qui génèrent des millions de bénéfices peuvent y échapper et ne participent pas à l'effort de la communauté. C'est une pratique incompréhensible pour la majorité des contribuables genevois, exercée d'ailleurs dans l'opacité la plus totale puisqu'elle se trame dans le secret des bureaux feutrés des exécutifs, avec comme seule boussole quelques critères interprétables.

En considération de ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préaviser négativement dorénavant pour toutes les demandes d'exonération fiscale concernant des entreprises ou des multinationales installées sur le territoire de la Ville de Genève;
- de présenter un rapport public annuel sur le nombre de préavis délivrés en matière d'exonération fiscale partielle ou complète sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que sur les décisions émises par le Conseil d'Etat impactant les revenus de notre commune.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est accepté par 41 oui contre 30 non.

80. Résolution du 3 mars 2020 de M^{me} et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le rapport 2018 sur la qualité de l'air à Genève² (ROPAG) constatant les dépassements des valeurs légales (cf. «Dépassement de la valeur limite d'immissions OPair, VLI OPair») des taux suivants calculés par la station de mesure de la qualité de l'air de la rue Necker:
 - taux d'ozone (O₃) en Ville de Genève entre avril et septembre 2018;
 - moyenne annuelle du taux de dioxyde d'azote (NO₂);
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil municipal le 15 mai 2019 par le biais de la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé»;
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 suite à une proposition de la motion verte M 2520 du député Jean Rossiaud intitulée «Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat!»;
- l'article 157, alinéa 2, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 à propos des principes sur l'environnement et décrétant que: «L'Etat lutte contre toutes les formes de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur»;
- l'article 13A, alinéas 1, 2, 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) du 2 octobre 1997 à propos de l'«Amélioration de la qualité de l'air» par des «mesures d'assainissement» et des «mesures urgentes»;
- l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 décrétant que: «Les valeurs limites d'immissions des pollutions atmosphériques sont fixées de manière que, selon l'état de la science et l'expérience, les immissions inférieures à ces valeurs:
 - a. ne menacent pas les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes;
 - b. ne gênent pas de manière sensible la population dans son bien-être;

¹ «Mémoial 177^e année»: Annoncée, 5620.

² <https://www.ge.ch/document/rapports-qualite-air-geneve-ropag>

- c. n'endommagent pas les immeubles;
- d. ne portent pas atteinte à la fertilité du sol, à la végétation ou à la salubrité des eaux.»;
- la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001;
- l'article 10 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 à propos du «Droit à la vie et liberté personnelle»;
- l'article 36 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001 à propos de la «Qualités des données personnelles» décrétant que: «Les institutions publiques veillent, lors de tout traitement de données personnelles, à ce que ces dernières soient:
 - a. pertinentes et nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches légales;
 - b. exactes et si nécessaire mises à jour et complétées, autant que les circonstances permettent de l'exiger.»;
- la motion verte M 2615 datée du 4 février 2020 du député Pierre Eckert en cours de traitement au Grand conseil intitulée «Pollution de l'air: vers des mesures crédibles!»;
- l'initiative IN 169 intitulée «De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution», qui charge notamment l'Etat de communiquer de manière périodique les données collectées sur la pollution sur l'ensemble du canton;
- des révélations faites dans l'émission *Temps présent* du 16 janvier 2020 intitulée «Voitures, à quand la fin de l'enfumage?»¹ à propos de la seule station de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain placée «illégalement» à la rue Necker (cf. art. 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
- la pétition intitulée «Agir contre la pollution à Genève» adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat par les associations citoyennes «Sauvegarde Genève» et l'Association A3S (Association du Secteur Sous-Sarasin au Grand-Saconnex). Cette dernière demande «des mesures de tous les paramètres de qualité de l'air et du bruit:
 - a. réalisées dans tous les quartiers et communes du canton afin d'avoir une vue générale de la situation;
 - b. effectuées dans toutes les zones riveraines de l'aéroport;
 - c. en tenant compte, pour le bruit, des réverbérations des pics sonores»;
- le coût exorbitant de la santé lié à la qualité de l'air en Suisse dénoncé par le

¹ <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/10911749-voitures-a-quand-la-fin-de-l-enfumage.html>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020 (après-midi)
Résolution: illégalité et non-représentativité des données
récoltées sur la qualité de l'air

rapport de l'ONG Greenpeace intitulé «Toxic air: the price of fossil fuel»¹ de février 2020. Ce dernier est illustré dans un article du *Temps* daté du 12 février 2020² décrétant que «la pollution liée aux énergies fossiles lui coûte 1900 dollars par personne, soit environ 16 milliards de dollars au total. Une part de 2,3% de son PIB.».

le Conseil municipal déclare:

- son inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants;
- son malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
- sa volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais, afin de:
 - a. prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la-station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside;
 - b. ajouter deux ou trois stations de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain sur le territoire de la Ville en les plaçant «légalement» de manière à récolter des données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO₂, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador;
 - c. exiger la mise en place d'une station mobile permettant, entre autres, de valider les modèles et de répondre aux attentes de mesurages exprimés par la Ville de Genève;
 - d. recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées d'ici au 31 décembre 2020 dans certains endroits sensibles du canton et par le biais d'une collaboration Ville-Etat de Genève pouvant se traduire annuellement par un rapport public et des outils de communication pour le grand public ciblant la situation en Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 53 oui contre 15 non.

¹ <https://storage.googleapis.com/planet4-southeastasia-stateless/2020/02/da1c8e5c-toxic-air-report-110220.pdf>

² <https://www.letemps.ch/economie/pollution-lair-coute-8-milliards-jour>

81. Motion du 4 mars 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Vincent Schaller et Manuel Alonso Unica: «Plan directeur des sports: perspectives 2016-2020, quel bilan?» (M-1503)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le plan directeur des sports de la Ville de Genève présenté en 2016 dévoilait ses «perspectives d’envergure» pour les quatre années à venir. Nous voilà arrivés au mois de février 2020, presque en fin de législature;
- que ce plan directeur était bienvenu après de nombreuses années durant lesquelles face à la culture le sport fit figure de parent pauvre dans les choix politiques du Conseil administratif;
- qu’il était rappelé qu’«une nouvelle direction du Service des sports a permis d’entreprendre dès 2012 une large réflexion et d’initier peu à peu un processus de réorganisation interne, de fixer des priorités et de mettre en place des dispositifs plus efficaces» (page 3);
- qu’il était également rappelé que pour la première fois un état des lieux complet a été dressé en 2014 sur le parc d’infrastructures sportives de la ville de Genève dans le cadre de la proposition PR-971 (page 4);
- que ce plan directeur des sports posait divers constats forts corrects (page 5): «une augmentation de la population à l’échelle du Grand Genève, ainsi qu’une augmentation et une diversification de la demande et des pratiques», «une faible évolution des équipements au cours des dernières décennies, une vétusté des installations existantes (...)» et une «saturation des piscines, salles omnisports et patinoires». Enfin, une remarque qui se révèle toujours être d’actualité après la votation du 29 octobre dernier et l’échec du Pré-du-Stand: «une pénurie des espaces à disposition pour les nouvelles structures»;
- que ces constats amenaient le Conseil administratif à envisager des «perspectives d’envergure», «la Ville de Genève est ainsi aujourd’hui au cœur de la mise en œuvre de la politique sportive genevoise et des enjeux que doit relever l’agglomération pour les années à venir» (page 6);
- qu’en ce début de 2020, nous constatons coup sur coup que les principaux clubs de notre commune ont vu leurs projets exploser en plein vol et que la plus grande commune du canton est incapable de s’occuper de ses clubs sportifs, à savoir entre autres:
 - le Genève-Servette Hockey Club, que la Ville de Genève n’a pas été capable de retenir sur son territoire, qui voit le projet d’une nouvelle patinoire

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6344.

Motion: des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau

prévue au Trèfle-Blanc reporté à 2028 par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz. Ce report incompréhensible obligera notre commune à aménager à grands frais la patinoire vieillissante des Vernets, alors que le besoin d'une nouvelle patinoire sur notre commune est avéré depuis de longues années et cité comme tel dans le plan directeur des sports en 2016;

- le Servette Football Club, club de la commune de Genève, que la Ville de Genève n'a pas été capable de retenir sur son territoire, qui se voit toujours privé de terrains d'entraînement et d'un centre de formation digne de son rang dans la Super League ainsi que de toute une jeunesse genevoise désireuse de pratiquer et de progresser dans le sport le plus populaire du canton (voir l'étude des besoins et des pratiques sportives, janvier 2014);
- que ce plan directeur était bienvenu après de nombreuses années durant lesquelles le sport fit figure de parent pauvre face à la culture dans les choix politiques du Conseil administratif. Mais après ces fameuses «perspectives d'envergure», qu'a donc fait la Ville pour le sport, sans compter les loisirs pour ses sportifs, respectivement pour ses 20 000 sportifs d'élite détenteurs d'une licence?,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un bilan (un suivi), reprenant point par point les projets prioritaires et les plans d'action annoncés dans les pages 10 à 15 du plan directeur des sports 2016-2020, si possible avant la fin de la législature en mai 2020.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 65 oui contre 3 non.

82. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!» (M-1504)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Comme bien des villes européennes, Genève est une ville qui dévoile son plein potentiel lors de la période estivale. Les enfants jouent dans les quartiers, les clients affluent sur les terrasses et déambulent sur les quais.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6344.

Motion: des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau

Avec des étés de plus en plus chauds et des épisodes caniculaires qui tendent malheureusement à se répéter, l'accès à des zones de fraîcheur devient vital pour la population. En ce sens, les autorités ont un rôle à jouer: elles doivent fournir de tels espaces, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que les personnes âgées et les enfants en bas âge. La réponse des autorités ne peut se contenter d'inciter une partie de la population à vivre recluse et enfermée dans son logement une partie de l'été.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses villes européennes traversées par des cours d'eau ou des lacs, comme Genève, ou encore disposant d'accès à la mer, ont développé des structures flottantes peu coûteuses permettant un accès facilité à l'eau. Ces accès innovants et sécurisés ont l'avantage de faire profiter toute la population des bienfaits de la baignade pour la santé. Copenhague et Aarhus au Danemark, mais également Berlin, Zurich et de nombreuses villes à influence germanique ou nordique, connaissent ces «badis» depuis plusieurs décennies. Leur succès populaire est d'ailleurs souvent source de fierté et ces accès à l'eau sont des marqueurs d'une identité urbaine très forte pour les habitants de ces villes.

Les avantages de ces structures sont multiples: leur faible coût, grâce à une infrastructure légère ne nécessitant a fortiori pas de lourds investissements pour les collectivités. La nature de ces infrastructures légères et facilement démontables permet également de ne pas défigurer des éléments du patrimoine et du paysage. Le fait que ces bains flottants utilisent l'eau du lac ou des cours d'eau permet une utilisation et une régénération naturelle de l'eau, sans traitement chimique.

Le succès fulgurant de la nouvelle plage des Eaux-Vives à l'été 2019 ainsi que le succès populaire historique des Bains des Pâquis sont des témoins de l'attachement des Genevoises et des Genevois à pouvoir accéder librement à la baignade dans le lac.

A l'aune du réchauffement climatique, les accès à l'eau dans la rade sont pourtant trop rares et devraient par conséquent être multipliés. Tout comme les Genevoises et les Genevois se sont peu à peu réappropriés ces dernières années les espaces publics dans les parcs et les quartiers, les citoyennes et citoyens souhaiteraient sans doute pouvoir accéder plus facilement à l'eau dans la rade.

Il est un lieu qui se prêterait particulièrement à un tel accès à l'eau: il s'agit de la portion de quai de la promenade du lac située entre le Jardin anglais et le Jet d'eau. Les installations sur le quai telles que les cabanons de pêcheurs ainsi que les bateaux amarrés étant voués à être déplacés dans la future extension du port public des Eaux-Vives, cet espace aquatique, dont le courant dans l'eau est par ailleurs faible, se prête particulièrement à la baignade.

L'installation de bains flottants dans cette zone hautement symbolique et touristique, puisque située à proximité du Jet d'eau, permettrait à un large public de

Motion: des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau

profiter de la baignade. Grâce à l'installation de piscines flottantes immergées et au développement d'infrastructures ad hoc légères telles que vestiaire, toilette, petite buvette et autres zones de délasserment, les Genevoises et les Genevois ainsi que les touristes pourraient profiter d'un accès à l'eau privilégié au cœur de la petite rade et à proximité immédiate de l'écrin de verdure qu'est le Jardin anglais.

Considérant:

- que les épisodes caniculaires qu'a connus Genève les étés derniers sont voués à se répéter;
- que le succès populaire de la plage des Eaux-Vives et des Bains des Pâquis n'est plus à prouver;
- que l'installation de bains flottants dans la petite rade en contre bas du Jet d'eau permettrait d'offrir un accès à la baignade et à la fraîcheur à l'ensemble de la population;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau est peu coûteuse;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau ne déforme pas le patrimoine ni le paysage;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet à un large public d'accéder à l'eau naturelle grâce à une infrastructure simple, sûre et de qualité;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet de profiter de l'eau naturelle sans traitement chimique;
- que plusieurs villes européennes ont installé des bains flottants et qu'ils rencontrent un succès fulgurant et populaire auprès de la population et des touristes;
- que les cabanes de pêcheurs et les bateaux amarrés dans la zone située entre le Jardin anglais et le Jet d'eau sont voués à être déplacés dans le futur port des Eaux-Vives,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un concept de bains publics flottants entre le Jardin anglais et le Jet d'eau, en contre bas de la promenade du lac, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 52 oui contre 16 non (1 abstention).

- 83. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Albane Schlechten, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christiane Leuenberger, Steven Francisco, Ulrich Jotterand, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Régis de Battista, Ahmed Jama, Emmanuel Deonna, François Mireval, Pascal Holenweg et Sami Gashi: «Des édicules, pas des monticules! Pour une politique publique qui fasse revivre les aubettes de notre ville» (M-1505)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance patrimoniale des aubettes, inscrites à l'inventaire des monuments d'art et d'histoire depuis 2015;
 - l'intérêt architectural et historique des édicules, véritables témoignages et reliques de l'époque où ils ont été bâtis;
 - la perte de lien de ces kiosques du tramway en ville, déconnectés de leur fonction initiale;
 - l'absence de décision politique pour harmoniser leur affectation;
 - l'affectation aléatoire et hétéroclite de sept des huit édicules;
 - l'absence de concept adapté à l'environnement urbain;
 - la difficulté de la Ville à rendre une utilité aux édicules dans l'espace urbain;
 - la place idéale des édicules dans l'espace public;
 - le succès de la «politique publique des édicules» de la Ville de Lausanne, dont l'exploitation joue un rôle dans l'appropriation de l'espace public par la population, dans la création de synergies et vise à la création du lien social et à l'intégration à la vie du quartier, ainsi qu'à appliquer les principes du développement durable, par la promotion des produits locaux, cultivés dans des conditions respectueuses de l'environnement,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à publier des appels à projets pour l'utilisation de ces édicules sur le site de la Ville de Genève, comme reflet de l'intégration de la vie de quartier;
 - à adopter une politique publique qui harmonise les édicules et à leur rendre une nouvelle raison d'être dans l'environnement urbain;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6344.

Motion: faire perdurer le programme

«1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit»

- à donner une seconde vie à ces joyaux patrimoniaux et architecturaux, en leur donnant une utilité pour créer du lien social entre différentes catégories de population.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 54 oui contre 14 non.

84. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Hanumsha Qerkini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Des logements générationnels pour développer les solidarités croisées intergénérationnelles» (M-1506)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque chronique de logements en ville de Genève, notamment de logements étudiant-e-s;
- le coût de la construction de logements étudiants;
- le souhait de la majorité des seniors de rester le plus longtemps possible à domicile;
- l'effet positif sur la santé des liens sociaux de qualité;
- le besoin d'un coup de main des familles monoparentales pour pouvoir jongler entre obligation professionnelle et privée;
- l'instauration à Genève en 2015 du programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit», qui reprend le modèle «Wohnen für Hilfe» utilisé dans de nombreuses villes allemandes et qui a été adapté aux réalités genevoises:
 - le double objectif de ce programme, soit de prévenir des problèmes sociaux et de santé liés à l'isolement tout en augmentant l'offre en logements étudiants sans en construire;
 - son rattachement au rectorat de l'Université de Genève;
 - l'obtention de la distinction cantonale du développement en 2018, pour récompenser la création de logements étudiants sans aucune utilisation de matières premières;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6345.

Motion: tester un revêtement de pistes cyclables composé de déchets plastiques mélangés à de l'asphalte

- l'augmentation chaque année du nombre de tandems étudiant-personne proposant une chambre (de 23 en 2016 à 62 en 2018), qui démontre bien l'adéquation de la réponse aux besoins;
- la reconnaissance par la Plateforme des associations d'ainé-e-s de Genève, le Service des prestations complémentaires, de l'Hospice général et de l'Office cantonal de l'emploi;
- le partenariat public-privé avec Pro Senectute, l'Université de Genève, la Fondation BNP Paribas Suisse et le soutien financier de fondations privées jusqu'à fin 2020;
- l'importance de faire perdurer et développer le programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit» au-delà de 2021, afin de répondre aux besoins des populations concernées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue d'ici septembre 2020 avec les coordinatrices du programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit», afin de développer une collaboration et d'en négocier les termes dans le but de faire perdurer ce programme.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 54 oui contre 15 non.

85. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Jean-Pascal Cattin, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour la construction de pistes cyclables en asphalte vert» (M-1507)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le faible taux de recyclage du plastique en Ville de Genève du fait des difficultés liées notamment à la revalorisation de ce matériau une fois utilisé;
- la durabilité du plastique qui, si on le mélange à de l'asphalte, permet de construire des routes ou des pistes cyclables plus faciles d'entretien et plus résistantes aux intempéries que les routes ordinaires;
- la possibilité de diminuer l'impact environnemental des travaux et constructions en Ville de Genève, en réduisant l'utilisation quantitative d'asphalte tout en recyclant des déchets en matière plastique;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6345.

Motion: faire un point de situation sur la reconnaissance du statut d'artiste au niveau fédéral, cantonal et communal

- que plusieurs villes européennes, dont Rotterdam, ainsi que la commune valaisanne de Zermatt, ont déjà procédé à cette mise en place,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'identifier un ou plusieurs sites sur le territoire de la Ville de Genève permettant de tester le dispositif;
 - de procéder lors d'une prochaine réfection, ou aménagement d'une piste cyclable, à l'utilisation d'un revêtement composé de déchets plastiques mélangés à de l'asphalte lors de leur réalisation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 57 oui contre 12 non (1 abstention).

86. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Ariane Arlotti, Ulrich Jotterand, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Yasmine Menétrey, Alia Chaker Mangeat, Pascal Holenweg, Pascal Altenbach et Amar Madani: «Vie d'artiste ou vie de bohème? Pour une vie digne pour les artistes» (M-1508)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la vitalité culturelle de notre pays, de notre commune ou de notre canton;
- la reconnaissance par Berne de «Genève, ville de culture»;
- la responsabilité de chacun envers les acteurs et actrices culturels, source de créativité et de rayonnement pour tous;
- la mobilisation importante sur le territoire depuis de nombreuses années (Mouvement 804, Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), Culture lutte, Action-intermittents);
- le flou qui subsiste encore quant à la reconnaissance du statut d'artiste, les spécificités de leur profession et formation et de leur emploi du temps, en particulier pour les artistes autonomes, sans affiliation à une institution;
- les difficultés à définir clairement les compétences communales, cantonales et fédérales en la matière;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6345.

Motion: autoriser les chiens à marcher sur les pelouses en ville

- les angoisses découlant de ce flou institutionnel, qui sont un stress permanent au même titre que tout-e citoyen-ne qui serait confronté-e au quotidien à une situation de survie;
- le volume de subventions distribué chaque année pour la culture;
- le nombre d’artistes concernés tout au long de leur carrière par une menace permanente de précarité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire un point de situation sur la reconnaissance – négative, complète ou incomplète – du statut d’artiste au niveau fédéral, cantonal et communal;
- de créer au besoin un groupe de travail permettant d’instaurer un statut spécifique et durable pour les artistes et des conditions de travail décentes pour tous les intermittent-e-s du spectacle;
- de proposer une clé de répartition des responsabilités ainsi qu’une charte engageant chacun des échelons concernés à assumer ses responsabilités en vue de garantir la dignité de la vie d’artiste.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 57 oui contre 12 non (1 abstention).

87. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Manuel Alonso Unica, Simon Brandt, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Véronique Latella, Morten Gisselbaek, Maria Casares, Christina Kitsos, Didier Lyon, Régis de Battista, Nicolas Ramseier et Jean-Charles Lathion: «Autoriser les chiens à marcher sur les pelouses en modifiant le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331)» (M-1509)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

L’article 11, alinéa 1, lettre a) du règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331) stipule ceci: «Les chiens et autres animaux domestiques sont strictement interdits d’accès: a) aux pelouses, massifs de fleurs et plantations des espaces verts.»

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6345.

Motion: rendre obligatoires dans l'administration municipale
les formations pour lutter contre toutes les discriminations

Toute personne qui comprend les chiens et leur nature sait qu'ils ont besoin de sentir le contact avec le terrain et l'herbe et non uniquement le goudron et la pierre des trottoirs et des chemins. En été, lorsque les chaleurs montent, les chiens se brûlent les coussinets. La proximité des organes vitaux des chiens avec le terrain brûlant les affaiblit et les met en péril. Contrairement aux humains, les chiens ne portent pas de chaussures et ne peuvent pas être protégés des brûlures (en hiver, ce sont les gerçures).

Quasiment tous les agents municipaux de la Ville ont compris le problème et autorisent que les chiens, tenus en laisse, marchent sur l'herbe des pelouses. Parfois même, certains de ces agents créent eux-mêmes des règles plus tolérantes, car ils ont compris que l'application de la norme n'est pas cohérente.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de corriger cette norme en ôtant la mention «aux pelouses» du règlement susmentionné pour que cela puisse correspondre à la réalité actuelle. Avec ou sans cette norme, tout propriétaire de chien continuera à faire marcher son animal de compagnie sur les pelouses de la Ville, car cela va dans le sens de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 49 oui contre 12 non (6 abstentions).

88. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Maria Pérez, Maria Casares, Delphine Wuest, Annick Ecuyer et Alfonso Gomez: «Rendre obligatoires les formations continues pour lutter contre toutes les discriminations aux employé-e-s de la Ville de Genève» (M-1510)¹.

PROJET DE MOTION

Dans le cadre des politiques de l'Agenda 21 et en cette année de mairie sous le signe de l'égalité, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre obligatoires des formations continues pour toutes et tous les employé-e-s de la Ville de Genève, qui sont exposé-e-s à des publics (le personnel des institutions sociales, culturelles, sportives et de la sécurité), afin de lutter contre le sexisme, le racisme, l'homophobie, la biphobie, la transphobie ainsi que toutes les autres formes de discrimination, qui sont édictées par l'article 261 bis du Code pénal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 53 oui contre 18 non.

¹ «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 6345.

Motion: végétaliser et arboriser rapidement toutes les places
bétonnées ou bitumées de la ville

89. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton» (M-1516)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nous avons voté l’urgence climatique l’année dernière;
 - que l’augmentation de la température dans le monde et à Genève par la même occasion nous impose de reconsidérer en urgence dans notre ville nos besoins en végétalisation dans tous nos projets d’urbanisation et d’aménagement;
 - que Genève possède de beaux parcs mais que cela ne suffit pas à limiter la pollution, à oxygéner nos espaces de vie et à faire baisser la température de nos étés désormais caniculaires;
 - qu’il faut entretenir au mieux nos espaces arborés et en recréer surtout dans les endroits les plus bétonnés donc les plus chauds de notre ville en été, notamment sur les places suivantes: place de Neuve, place des Grottes, place des Charmilles, place des Eaux-Vives, place Simon-Goulart, place des Alpes ou encore la place du Vélodrome, la place du Carré-Vert à la Jonction et la grande place de Plainpalais, autant d’espaces urbains qui tous se distinguent par leur massive bétonisation et/ou bitumisation;
 - qu’aujourd’hui, pour faire baisser, même un peu, la température de notre ville, il est urgent d’arboriser, de végétaliser le plus possible nos sols, de réoxygéner et de revitaliser notre ville et nos espaces de vie;
 - qu’il existe des villes exemplaires telles que Berlin et Leipzig, qui ont su conserver et surtout arboriser après la Seconde Guerre mondiale au point de reconstituer de véritables forêts au cœur de leur ville, ou encore Dortmund, qui possède même 50% de son territoire en forêt;
 - qu’arboriser ambitieusement une ville est donc possible,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’agir rapidement pour permettre la végétalisation du sol et la création d’espaces arborisés pour toutes les places bétonnées et/ou bitumées de notre ville;
 - d’agir pour donner au Service des espaces Verts (SEVE) les moyens de recréer des parcs et des mini-forêts dans notre ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est
accepté par 53 oui contre 14 non.

¹ «Mémoire 177^e année»: Annonce, 6345.

Motion: dispositif de valorisation des entreprises exemplaires en matière de promotion et de protection des droits humains

90. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Beaud et Alia Chaker Mangeat: «Favoriser la création d'un label permettant de reconnaître et valoriser les entreprises exemplaires en matière de promotion de la diversité, de protection des droits humains et de respect du principe de non-discrimination» (M-1517)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 15, alinéa 2, de la Constitution genevoise: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience», ainsi que son article 41, alinéas 2, 3 et 4 (Mise en œuvre);
- le fait que, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), «Parmi les personnes déclarant avoir vécu une expérience de discrimination au cours des cinq dernières années, près de la moitié (48%) l'ont été dans le cadre du travail ou de la recherche d'emploi. Le travail constitue ainsi la situation la plus fréquente, qui se détache clairement des suivantes»²;
- les inégalités salariales entre femmes et hommes, la proportion de femmes siégeant dans les conseils d'administration des entreprises suisses inférieure à la moyenne européenne et le nombre de violences sexuelles et sexistes dans le monde du travail, comme démontré par de nombreuses études;
- les discriminations raciales dans le monde du travail occupant systématiquement la deuxième place sur les dix domaines étudiés par le Centre Ecoute contre le racisme, cofinancé par la Ville de Genève;
- les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans le monde du travail, trop peu prises en compte, et le fait que selon certaines études 67% des personnes interrogées ne souhaitent pas faire leur coming-out au travail par peur des conséquences négatives;
- l'exclusion du monde du travail subie par les personnes vivant en situation de handicap, peu souvent considérées comme membres à part entière du monde du travail;

¹«Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6345.

²<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse/experience-discrimination.html>

Motion: pour que la Fondetec propose des emprunts adaptés
aux moyens des entreprises en création

- la charte de l'Union des villes genevoises¹ («personne ne devrait être discriminé du fait de son sexe, âge, appartenance ethnique, orientation sexuelle ou identité de genre ou de déficiences», etc.);
- le fait que le Code pénal et le Code pénal militaires suisses incluent la pénalisation de la discrimination et de l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir le principe d'un dispositif (label ou association de labels) permettant de reconnaître et valoriser les entreprises exemplaires en matière de promotion et de protection des droits humains, de respect du principe constitutionnel de non-discrimination ainsi que de diversité et d'inclusion;
- à donner son soutien à la création d'un tel dispositif dans la mesure de ses compétences et en faisant partie sous forme de délégation d'un groupe de travail ou d'un comité consultatif;
- à s'engager à ce que la Ville de Genève, en tant qu'employeuse, soit parmi les premières entreprises à être reconnues par le biais de ce futur dispositif, en prenant les mesures idoines.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 51 oui contre 17 non (1 abstention).

91. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehnerda Cruz, Tobias Schnebli, Olivier Gurtner, Delphine Wuest, Albane Schlechten et Christina Kitsos: «Pour que la Fondetec propose des emprunts adaptés aux moyens des entreprises en création» (M-1518)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Fondetec est une excellente initiative pour les entreprises en création;
- que le bilan de ces dernières années est positif;

¹ https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_3/Documents_d_actuelite/Charte-droits-humains-communes-ville-de-geneve.pdf

² «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6345.

Motion: financer la construction de studios/chambres pour étudiants dans l'immeuble des 11-17, rue des Savoises

- qu'il existe de nombreuses entreprises en création qui n'ont pas les moyens de s'offrir un crédit à des taux raisonnables;
- que les taux d'emprunt ont chuté de façon radicale toutes ces dernières années, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la réduction du taux d'emprunt à 2,8% au lieu des 5% actuels, afin de favoriser les entreprises émergentes et spécialement celles travaillant sur les questions d'environnement et de réchauffement climatique;
- d'augmenter le remboursement au-delà des 5% habituels ou selon les moyens de l'entreprise à soutenir.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 56 oui contre 14 non.

92. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Tobias Schnebli, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Daniela Dosseva et Daniel Sormanni: «Pour réaliser des studios/chambres pour les étudiants à la rue des Savoises» (M-1519)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'à Genève, il y a une pénurie de studios et de chambres pour étudiants;
- qu'une étude a déjà été réalisée afin de construire des studios/chambres au 5^e étage de l'immeuble situé aux 11-17 de la rue des Savoises, qui respecte les mesures cadastrales déjà établies de cette rue;
- qu'avec la construction de ce nouvel étage, il sera possible d'améliorer les aménagements des appartements et la sécurité des balcons du 4^e étage;
- qu'avec la construction de ce 5^e et nouvel étage, il sera possible d'améliorer l'isolation complète du bâtiment;
- que le rendement financier de l'immeuble sera nettement amélioré par les rentrées de loyers venant de ce nouvel étage,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 6346.

Motion: une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de construire et de financer la construction d'un étage supplémentaire (5^e étage) aux 11-17 de la rue des Savoises, afin de réaliser des studios/chambres pour étudiants;
- d'utiliser les études déjà réalisées.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

93. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux» (M-1520)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les événements publics et les espaces communaux ne sont que partiellement pensés en termes d'accessibilité;
- que cela concerne les personnes avec des difficultés et handicaps physiques (accessibilité du lieu en fauteuil roulant et espace suffisant pour manœuvrer, présence et accessibilité des toilettes, lieux pour s'asseoir et se poser);
- que cela concerne également les personnes avec des difficultés, des handicaps ou des fonctionnements mentaux atypiques (foule, flashes, lumières intenses, bruits importants, mise à disposition d'un espace calme ou non);
- que cela est également utile pour les parents de très jeunes enfants et pour les personnes âgées, trop souvent oubliées, mais qui bénéficieraient aussi de telles dispositions;
- que si des personnes concernées peuvent se préparer par rapport à des difficultés connues (bouchons pour le bruit ambiant, repos prévu avant de se mêler et après s'être mêlé à la foule), il est nécessaire pour cela qu'elles puissent s'informer avant de se rendre sur place;
- que lors d'événements, la signalétique sur place et l'information en amont délivrée sur ces questions d'accessibilité sont généralement lacunaires,

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

Motion: permettre l'utilisation de prénoms, titres et pronoms d'usage dans les formulaires municipaux

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités et des événements proposés par la commune ainsi que dans les espaces communaux, une politique d'accessibilité ne se limitant pas au seul accès physique;
- que des indications soient systématiquement données en amont sur les questions d'accessibilité lors de tout événement, de manière textuelle ou avec des symboles récurrents et qu'une signalétique appropriée soit prévue sur place;
- de demander la même chose aux organisations et aux événements subventionnés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 44 oui contre 28 non.

94. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour l'utilisation simplifiée de pronoms et prénoms d'usage dans l'administration communale» (M-1521)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 43 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

Motion: des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires

95. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires» (M-1522)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’être à l’Hospice général ne donne droit à aucune réduction pour les activités sociales, sportives ou culturelles;
- que l’accès à ces activités est nécessaire pour maintenir une vie sociale digne et sortir de la précarité;
- que les tarifs sont souvent dissuasifs pour les personnes ne touchant qu’un minimum vital;
- que la commune prévoit déjà des réductions pour les étudiant-e-s, les personnes à l’AI et les retraité-e-s à l’AVS, mais rien de spécifique pour les personnes pauvres ou précaires;
- que s’il existe le Chéquier Culture, il est explicitement réservé aux personnes inscrites au chômage ou à l’AI, il a une portée limitée (6 réductions de 10 francs pour l’année sur Genève) et les personnes pouvant en bénéficier ne sont pas informées de cette possibilité;
- que la CarteCulture, destinée aux budgets serrés, est utilisable dans de nombreux cantons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités proposées par la commune, non seulement les réductions habituelles (étudiant-e-s/AVS/AI), mais également des réductions pour les personnes pauvres ou précaires, notamment celles inscrites à l’Hospice ou au chômage;
- que la Ville de Genève s’associe à cette fin à la CarteCulture ou à un équivalent pour les activités qu’elle organise;
- que ces réductions puissent ainsi se faire sur la présentation d’une telle carte ou d’une attestation;
- qu’une meilleure information à la population soit faite par rapport aux possibilités de réductions pour les activités sociales, sportives ou culturelles.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 42 oui contre 28 non.

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

96. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Dalya Mitri Davidshofer: «Non merci, pas d'alcool! – pour une signalétique lors de soirées et d'événements» (M-1523)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'entre un cinquième et un quart de la population suisse présente une consommation problématique ou une forte dépendance à l'alcool;
- qu'il y a une forte pression sociale pour consommer des boissons alcoolisées, la personne abstinente devant généralement se justifier de ne pas boire d'alcool;
- que trop souvent en soirée ou lors d'événements, les boissons proposées sont essentiellement des boissons alcoolisées et que la personne désirant se désaltérer autrement doit expressément demander une boisson non alcoolisée;
- que pour une personne ne désirant ou ne pouvant pas boire d'alcool, en particulier si elle est dépendante, il peut être particulièrement difficile d'avoir à se répéter et insister à cette fin;
- qu'il n'est pas toujours clair qu'une boisson est alcoolisée ou pas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, dans le cadre des activités et d'événements proposés par la commune, un moyen mis à disposition des participant-e-s pour indiquer a priori leur volonté de ne pas consommer de boisson alcoolisée;
- que cela se fasse au moyen d'un signe porté par la personne, tel un badge ou un bracelet spécifique, afin que les personnes au service ne proposent alors pas d'alcool à la personne en question;
- d'indiquer clairement la présence d'alcool dans les boissons proposées à la consommation;
- de demander la même chose aux organisations et aux événements subventionnés;
- de proposer aux commerces et aux débits de boisson dans la commune de participer sur une base volontaire.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 34 oui contre 29 non (4 abstentions).

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

97. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Prévenir les abus moraux et sexuels dans le sport» (M-1525)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le contexte médiatique mettant en avant les cas d’agressions sexuelles auprès de jeunes sportives et de jeunes sportifs durant et depuis plusieurs décennies;
- la faible capacité des milieux sportifs à identifier les abus, et par là même à les prévenir ainsi qu’à les signaler²;
- les nombreuses situations favorisant la proximité des corps (vestiaire collectif, douche, massage, etc.) et l’importance d’assurer la sécurité des jeunes athlètes dans ces situations de forte vulnérabilité;
- l’hégémonie du monde masculin dans le monde sportif relevée par plusieurs recherches dont l’Enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève³ de la Ville de Genève datant de 2017, qui met en évidence les problèmes liés aux stéréotypes de sexe: pression sur les corps des femmes, sentiment d’infériorité, sexisme, harcèlement. Selon cette enquête, 30% des femmes disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes;
- la reconnaissance de cette problématique par le Comité international olympique (CIO) depuis 2006 ainsi que les mesures qu’il propose pour la protection des athlètes contre le harcèlement et les abus dans le sport⁴;
- la Convention relative aux droits de l’enfant, dont la Suisse est signataire, qui prévoit à son article 19, alinéas 1 et 2, que «¹Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l’enfant contre toute forme de violence, d’atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d’abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d’exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu’il est sous la garde de ses parents ou de l’un d’eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. ²Ces mesures de protection comprendront, selon qu’il conviendra, des procédures efficaces pour l’établissement de programmes sociaux visant à fournir l’appui nécessaire à l’enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d’autres formes de

¹ «Mémoial 177^e année»: Annoncée, 6346.

² Journal *Le Temps*, 4 février 2020, «Culture de la performance et abus sexuels dans le sport»

³ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/objectif-zero-sexisme-ville/recolte-donnees/enquete-pratiques-femmes-espaces-publics-geneve>

⁴ <https://www.olympic.org/fr/sha>

prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire»;

- l'adéquation de cette problématique avec des objectifs généraux et les trois axes du Plan d'action sexisme et harcèlement dans l'espace public¹ ayant pour but de s'attaquer aux racines de ces violences, de penser des solutions cohérentes avec celles portées par la Ville de Genève, de développer des actions sur le long terme et à tous les niveaux (individuel, institutionnels, etc.), ainsi que des partenariats avec les autres acteurs et actrices de terrain;
- l'article 26 de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)²;
- la ligne téléphonique 147 gratuite et confidentielle de Pro Juventute, ouverte 24h/24;
- le faible nombre de plaintes déposées malgré l'ampleur du phénomène;
- que certains actes relevant du harcèlement sexuel constituent des infractions pénales. L'article 198, alinéa 2 du Code pénal suisse stipule en effet que «celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières sera, sur plainte, puni d'une amende», mais cela ne couvre pas l'ensemble des actes de harcèlement de rue et surtout ne les empêche pas,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lutter contre ce fléau et lui demande de compléter ce qui a déjà été initié par la Ville de Genève par:
 - la mise en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées (dont Pro Juventute, les représentant-e-s du monde sportif, la police et les services de la Ville de Genève concernés), des mesures pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement, d'abus et d'agression sans les stigmatiser, telle une cellule d'écoute pour une aide urgente;
 - des campagnes d'information et de prévention destinées aux publics cibles;
 - le développement de formations auprès des jeunes sportifs et sportives, de leur-s proches, des coachs, des encadrant-e-s et des membres des associations sportives;
 - l'intégration dans chaque nouveau projet d'aménagements sportifs, d'installations prévenant les abus et les agressions (par exemple des douches séparées);

¹ <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-societe/egalite-diversite/egalite-entre-femmes-hommes/plan-action-sexisme-harcèlement-espace-public>

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/ff/s/rsg_J6_01.html

Motion: des ascenseurs accessibles aux personnes en fauteuil roulant dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale

- le conditionnement de l’octroi d’une subvention ou de son renouvellement à la mise en œuvre des mesures préconisées par la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 64 oui contre 6 non.

98. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1526)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la convention adoptée par les Nations unies et ratifiée par la Ville en 2014 relative à un environnement inclusif;
- le plan de mesures pour une ville inclusive déposé par le Conseil administratif, le 3 décembre 2019;
- qu’une proportion importante des 350 immeubles du patrimoine financier de la Ville est inaccessible aux personnes handicapées en fauteuil;
- que cette situation est tout à fait regrettable, car elle empêche des locataires ou des visiteurs de connaître une véritable mixité sociale;
- que le centre spécialisé suisse Architecture sans obstacle définit les dimensions des ascenseurs (cabine, cage d’ascenseur et aménagement intérieur) et recommande comme standard minimal un ascenseur de 1,10 m sur 2,10 m pour un poids de 1000 kg, avec des modèles plus petits si nécessaire dans les bâtiments existants;
- qu’il convient d’installer des ascenseurs sur cette base pour permettre une accessibilité pour toutes et tous chaque fois que raisonnablement possible, à l’exception d’immeubles protégés, à l’inventaire, classés ou dont la typologie pourrait conduire pour cette seule raison à une rénovation trop lourde, et d’en installer chaque fois que possible;
- qu’il est temps de passer des paroles aux actes, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

Motion: des mesures d'aménagement et de circulation
pour stopper l'enlaidissement des Pâquis

- à lui présenter un état de la situation en matière d'accessibilité des ascenseurs de la GIM à des locataires ou à des visiteurs en fauteuil;
- à lui présenter un crédit afin d'équiper une plus grande partie des immeubles de la GIM avec des ascenseurs, selon la norme SIA 500 (norme SN EN 81-70, 2018), permettant leur utilisation par des personnes handicapées en fauteuil.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté à l'unanimité (70 oui).

99. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Boccard, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis» (M-1527)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la vespasienne envahissante sur la place de la Navigation, véritable verrue de la place;
- la forêt inextricable de panneaux d'interdiction de circuler derrière le Palais Wilson et l'Hôtel Président, ainsi que le labyrinthe de circulation aussi insensé qu'inutile imposé aux habitants pour accéder à leurs habitations ou aux commerces;
- le couac de la fermeture de la rue de Berne et de ses aménagements en tronçons incohérents;
- la bétonnisation contestée de la place Plantamour;
- la crainte de devoir bientôt ajouter un autre chantier d'enlaidissement à cette triste liste;
- une pétition des habitant-e-s demandant une requalification des aménagements du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- la disparition de la vespasienne de la place de la Navigation pour rendre l'espace aux habitants et à son marché, ainsi que son remplacement ailleurs par des installations sanitaires non invasives;

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6346.

- une étude pour un plan de circulation logique devant l’Hôtel Président ne gâchant pas le paysage avec une prolifération de panneaux de circulation et des boucles inutiles;
- la suppression des bornes de la rue de Berne pour en refaire une rue continue, ainsi que la végétalisation de celle-ci;
- la renaturation de la place Plantamour;
- le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 63 oui contre 3 non (2 abstentions).

La présidente. Bravo! Onze pages de renvois directs! (*Applaudissements.*) Sans transition, car nous avons très peu de temps pour cette première partie de séance, nous reprenons le débat sur le point 32 de l’ordre du jour.

100. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de:

- l’adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 134 «Cité de la musique» situé au Petit-Saconnex à proximité immédiate de la place des Nations;
- l’adoption du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 30 159 situé au Petit-Saconnex entre la route de Ferney et l’avenue de la Paix;
- la constitution de servitudes de passage à pied et grevant en charge les futures parcelles du PLQ N° 30 134, en faveur de la Ville de Genève (PR-1395 A)¹.

Suite du premier débat

La présidente. Il y a eu des problèmes techniques hier soir... J’avais encore deux personnes inscrites – M^{me} Wuest et M. Sahin. Si vous souhaitez reprendre la parole, vous pouvez ré-appuyer. Madame Delphine Wuest...

¹ Rapport, 2572.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Merci, Madame la présidente. Je voulais juste rajouter deux ou trois choses. Si hier j'ai parlé de référendum, c'est parce que le projet sera accepté ce soir; il suffit de calculer les prises de parole des groupes en faveur de ce projet, c'est tout simple – vous transmettez à M. Sormanni, Madame la présidente, et aux personnes qui m'ont mise en cause. On a d'ailleurs un précédent avec le Musée d'art et d'histoire, qui était aussi un grand projet.

Et puis, non, Madame Roulet, nous n'avons pas de souci sur la question de l'entretien du parc – ce n'est pas notre problème ici. On nous dit qu'on refuserait un cadeau offert à la Ville de Genève... Mais ce cadeau sera payé par les contribuables, puisqu'il sera payé par le Canton! Il nous semble dès lors sage... (*Protestations.*) Il nous semble sage de ne pas...

La présidente. S'il vous plaît! N'interrompez pas, sinon on n'y arrivera pas! On va finir ce débat... (*Exclamations.*) Eh bien, vous demandez la parole!

M^{me} Delphine Wuest. Ce sera payé par les contribuables du canton de Genève. (*Exclamation.*) Le fonctionnement...

La présidente. S'il vous plaît, on calme ses ardeurs! Si vous voulez vous exprimer, vous appuyez sur le bouton et vous pourrez parler pendant cinq minutes. (*Exclamation.*) Ça suffit! Merci.

M^{me} Delphine Wuest. Merci, Madame la présidente. Je disais donc qu'il nous semble sage de ne pas voter ce plan localisé de quartier (PLQ) à l'aveugle mais plutôt en connaissance de cause.

Nous ne souhaitons pas opposer les acteurs culturels, nous ne l'avons jamais fait. Nous sommes favorables à ce que le soutien à la culture aille autant à la culture historique et classique qu'à la culture alternative. L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) est déjà soutenu individuellement et par le biais du Grand Théâtre. Là, avec ce projet, on aurait une troisième voie de soutien pour l'OSR. Si ce projet peut être éblouissant pour certains, il est pour nous trop dispendieux au niveau du budget de fonctionnement.

Nous sommes d'ailleurs curieux de savoir comment l'Etat va justifier l'ouverture de 20 à 60 postes administratifs pour la gestion de ces trois nouvelles salles, en dehors des charges habituelles de la Haute école de musique (HEM) et de l'OSR qui sont prises en charge par ces entités mêmes, alors que la tendance actuelle est plutôt à la suppression de postes d'enseignants au Département de l'instruction

publique, de la culture et du sport. En refusant dernièrement un gros projet de prison et en préférant partir sur plusieurs petites structures, le Canton vient d'ailleurs de signifier que les grands projets, c'est fini.

Nous estimons, nous les Verts, que la question... (*Commentaires.*) On peut le dire une troisième fois... Nous estimons que la question à se poser aujourd'hui, à l'heure du changement climatique, est bien celle du besoin, et du besoin impératif. Si le besoin existe pour la HEM – ça, nous ne le nions pas – il n'y en a cependant pas qui justifie des salles supplémentaires en Ville de Genève. Il y a assez de salles, notamment une salle philharmonique qui sera inutilisée 266 jours par an. Est-ce vraiment nécessaire? Nous ne le pensons pas.

Nous, les Verts, devons rester cohérents, car nous prônons la décroissance... (*Exclamations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Le chômage!

La présidente. S'il vous plaît! C'est bon... Tout le monde a pu s'exprimer hier, donc... merci.

M^{me} Delphine Wuest. Merci, Madame la présidente. Comme je le disais, nous prônons la décroissance. Mais pas une décroissance subie comme nous le vivons aujourd'hui avec le Covid-19. Nous prônons une décroissance préparée. Le fait de ne pas voter de navire amiral, comme ce projet qui ne nous semble pas indispensable, fait partie de nos priorités.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, nous avons vécu hier un bon débat, avec des accords, des désaccords, avec des arguments, des contre-arguments... Je trouve que nous avons été un bon parlement hier, mis à part ça...

Nous pensons depuis le début à Ensemble à gauche que ce projet ne correspond pas à la réalité culturelle genevoise et encore moins aujourd'hui, en pleine crise sanitaire, à l'heure où tous les milieux économiques, qu'ils soient bourgeois ou marxistes, sont d'accord qu'une crise économique sans précédent nous attend. Intégrée complètement à l'économie mondiale, Genève ne va pas y échapper.

Dans cette conjoncture économique de crise, les acteurs et les actrices de la culture de création – de la création populaire, de la culture par en bas – sont très

inquiets de leur situation dans un présent qui ne leur permet que de se trouver dans une précarité continue. Ils sont encore plus inquiets de leur avenir – cette lettre que j’ai sous les yeux en témoigne – quand ils voient qu’avec ce projet qui risque de coûter tellement cher à la Ville de Genève et au Canton leurs demandes, leurs besoins légitimes seront mis de côté encore pour longtemps.

Comment ne pas entendre ces inquiétudes? Comment ne pas leur donner raison quand on sait que 80% de l’aide musicale n’est destinée qu’à deux institutions de musique? Il est évident pour nous que ce projet va créer des inégalités de traitement encore plus grandes et qu’en plus de cela, sous prétexte de la crise économique, c’est encore à ces acteurs et actrices de la culture populaire qu’on demandera de payer les frais en premier.

Ce projet ne prend pas en compte les besoins de l’ensemble du monde culturel et de la population. Nous pensons que ces besoins-là seraient davantage couverts par des projets participatifs de petite et moyenne envergure dans les quartiers et les lieux populaires. Ce projet n’est pas un projet démocratique, et depuis le début étant donné que le monde de la culture n’a aucunement été consulté. Or, si vous parlez d’un projet qui sera le visage culturel de Genève – on l’a dit en commission – n’est-ce pas la moindre des choses que de consulter, de faire participer dès le début l’ensemble du monde musical avec les premiers concernés? On a l’impression que l’idée de ce projet a été trouvée autour d’un verre de champagne par quelques hommes d’affaires et avocats richissimes qui aimaient la musique, certes, et qui ont su convaincre notre cher magistrat en vue de le réaliser.

Il est évident pour nous que ce projet n’est pas non plus écologique pour les raisons évoquées hier. Je n’y reviendrai pas, mais il y a tout de même deux points qui m’interpellent. Les défenseurs de ce projet ont argumenté qu’une parcelle verte à l’état sauvage deviendrait à cette occasion un parc public. Ce n’est pas un argument convaincant pour nous. Genève est, heureusement d’ailleurs, l’une des villes qui possèdent le plus de parcs par habitant au monde. Ne devrions-nous pas de ce fait réfléchir plutôt à la façon de mieux utiliser nos parcs existants? N’est-il pas possible et imaginable que nos parcs soient des lieux de culture permanents pour le théâtre, la danse, la musique classique mais aussi pour la musique du monde qui va tellement bien avec Genève, ville multiculturelle? Ce visage culturel ne serait-il pas plus intéressant que toute autre chose? N’est-ce pas plus social, plus convivial, plus économique, plus écologique mais aussi plus démocratique? Nous pensons également que c’est par là qu’une vie culturelle, riche et vivante, doit être construite dans notre ville.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Gazi Sahin (EàG). Tout à fait, Madame la présidente, mais ce n'est pas souvent que je parle aussi longtemps... Je vous demande un peu d'indulgence quand même. On nous a donné aussi l'argument que le projet apportera des pistes cyclables. Or, la population genevoise a de toute façon montré récemment sa volonté à travers les votations de progresser sur la voie de cette mobilité douce. C'est par ce désir, cette nécessité que la mobilité douce est depuis un moment à l'ordre du jour de la société, de la population genevoise. Le progrès qu'on va faire dans ce domaine n'est nullement lié à la réalisation de ce projet-là.

Je n'entrerai pas par manque de temps dans le débat...

La présidente. Non, parce qu'il faut conclure...

M. Gazi Sahin. ... sur les frais de fonctionnement et les doutes de succès populaire; beaucoup de choses ont été dites et je suis d'accord avec tout ça. Pour toutes ces raisons, et je finirai par là, Mesdames et Messieurs, notre groupe, Ensemble à gauche, demande que ce projet de Cité de la musique soit stoppé et que notre approche de soutien à la musique soit revue en fonction des besoins réels et actuels de la scène musicale genevoise dans son ensemble.

Bien sûr, si ce projet est accepté aujourd'hui, nous nous réservons le droit de lancer un référendum. Ça nous ferait plaisir d'en débattre avec la population genevoise.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Quelques mots pour conclure ce débat... Vous avez entendu hier M. le maire Sami Kanaan s'exprimer sur les questions qui vous préoccupent, les questions culturelles.

J'aimerais vous rappeler simplement qu'il s'agit pour ce Conseil d'accorder ce soir un préavis sur un projet de PLQ. Le Canton a déclenché et soumis ce PLQ à la Ville de Genève; il s'agit donc d'accepter ou non ce projet de délibération ainsi qu'un deuxième projet de délibération sur la question des modifications de zones.

J'aimerais souligner qu'un PLQ est le seul moyen d'organiser l'ensemble d'un périmètre, c'est-à-dire d'un espace public. Le préavis de la Ville de Genève, s'il s'avérait positif, permettrait de maîtriser ce qui va se passer sur cette parcelle qui appartient actuellement – vous l'avez toutes et tous relevé à un moment ou à un autre lors de vos différentes interventions – à l'Organisation des Nations unies (ONU). Il s'agit donc de décider si ce Conseil valide ou pas ce PLQ.

Maintenant, il est clair que ce PLQ pose un certain nombre de questions, puisque de la validation de ce dernier va découler la construction de la Cité de la musique, donc un bâtiment ainsi qu'un parc public dont la gestion reviendra à la Ville – j'y reviendrai plus tard. Il est donc clair – et vous l'avez souligné toutes et tous lors de ce débat – que se pose la question légitime de savoir si une nouvelle infrastructure culturelle est nécessaire sur le territoire de la Ville de Genève et si, *de facto*, un nouveau parc doit être aménagé dans ce périmètre-là.

Sur le parc proprement dit, pour en assurer la gestion et fonder l'intervention de la Ville, il est nécessaire de constituer une servitude d'usage. Cela s'apparente un peu à la situation du parc des Chaumettes, qui est situé sur un terrain appartenant au Canton et que la Ville de Genève entretient. Vous avez aussi exprimé vos inquiétudes par rapport aux arbres qui seront abattus et ceux qui seront replantés. Je vous confirme que 130 arbres seront abattus, 75 replantés sur le site et environ 225 dans un périmètre alentour tout à fait restreint. La Fondation pour la Cité de la musique a effectué un gros travail pour aménager un parc qui puisse satisfaire l'ensemble de la population, et surtout la Ville de Genève qui va l'entretenir.

Ce qui est à retenir, c'est qu'il s'agit actuellement d'un périmètre qui n'est pas accessible au public mais qui le deviendra. Un parc ouvert au public dans ce quartier, c'est tout de même un plus pour la population. Je rappelle que ce quartier est en pleine mutation. Un certain nombre de transports publics seront aménagés. Il y a déjà le Léman Express à proximité, le tram Nations-Grand-Saconnex, et puis vous avez sans doute également observé que la présence de l'Opéra éphémère, l'Opéra des Nations, a amené du vivant dans un quartier à l'ambiance particulièrement feutrée. Cette dynamique de quartier avec des étudiant-e-s, du public et l'accès pour la population à un parc serait tout à fait bienvenue.

J'ai cependant bien entendu, nous avons bien entendu au Conseil administratif tant les réticences que les éloges par rapport à l'arrivée de ce nouvel équipement culturel et les questions qu'il suscite. Le débat a été nourri, il a été bien argumenté. J'en profite cependant, à l'instar du maire hier soir, pour me distancier des propos que M. Schaller a tenus à propos de ce projet, qui tiennent plus de la calomnie que du débat politique, d'un débat politique respectueux. Je tenais à exprimer ma distance par rapport à ces paroles. Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois que tout a été dit à ce sujet, et bien dit. Je vous remercie d'accepter ce PLQ.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M. Gurtner est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Mise aux voix, la recommandation de M. Holenweg est acceptée par 60 oui contre 7 non (3 abstentions).

La présidente. Je passe au vote de la délibération I dans son ensemble. Je rappelle aussi qu'il y avait une recommandation de la commission.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 29 non, assortie de ses recommandations. (*Applaudissements. Ndlr: la présidente oublie de faire voter l'article unique de la délibération II.*)

La délibération I est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – d'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 30 134.

Art. 2. – de charger le Conseil administratif d'inscrire au Registre foncier les servitudes d'usage public et de passage.

Art. 3. – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture et des façades, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande l'emploi le plus possible de matériaux recyclés (par exemple béton recyclé, bois).

Le Conseil municipal recommande que la Ville de Genève ne participe pas au budget de fonctionnement artistique et technique de la Cité de la musique.

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de renforcer le soutien de la Ville aux musiques actuelles de création, notamment dans les conditions de mise à disposition de salles municipales.

Une voix. Troisième débat! (*Protestations.*)

La présidente. Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Une voix. Non, mais ce n'est pas vrai!

La présidente. C'est un droit réglementaire, Madame. (*Brouhaha.*)

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (26 oui, 39 non et 2 abstentions). (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il l'a demandé trop tard, désolé! (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, il ne sert à rien de hurler. Je vais interrompre la séance maintenant et convoquer le bureau ainsi que les magistrats parce que pour moi il y a un vice de forme, notamment quant au délai.

(La séance est suspendue de 19 h 18 à 19 h 27.)

La présidente. Petite information d'organisation de la soirée, le troisième débat sur le rapport PR-1395 A aura lieu à 20 h 30.

101. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

102. Interpellations.

Néant.

103. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2650
2. Communications du Conseil administratif	2650
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2650
4. Questions orales	2650
5. Motion du 9 octobre 2013 de M ^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)	2657
6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)	2657
7. Motion du 28 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249)	2658
8. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)	2659
9. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287)	2660
10. Motion du 17 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue <i>Vivre à Genève!</i> (bis)» (M-1302)	2660

11. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier:
«Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321) 2661
12. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329) 2661
13. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève» (M-1353) 2662
14. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini et Delphine Wuest: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève» (M-1358) . . . 2663
15. Motion du 11 septembre 2018 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368). 2664
16. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377). 2664
17. Motion du 14 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniel-Dani Pastore, Amar Madani, Pierre Gauthier, Jacques Pagan, Simon Brandt, Danièle Magnin, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Pascal Spuhler et Manuel Alonso Unica: «Frais d'avocats, combien cela coûte et qui paie?» (M-1390) 2665
18. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Gazi Sahin: «Pour un espace d'allaitement à la disposition du Conseil municipal» (M-1393) 2666

19. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l’instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396). 2667
20. Motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève» (M-1397) 2667
21. Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{me} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Brandt et Patricia Richard: «Fondation d’un jour, fondation pas pour toujours» (M-1403). 2668
22. Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!» (M-1405). 2669
23. Résolution du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini: «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte» (R-240). 2670
24. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Marie-Pierre Theubet: «Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique: un «plan climat» avec des mesures concrètes!» (M-1444). 2671
25. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek et Anne Carron: «Pour une égalité de fait en Ville de Genève» (M-1445) 2673
26. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Michèle Roulet, John Rossi, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Véronique Latella et Pierre

- de Boccard: «Commemoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard» (M-1447) 2675
27. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Roulet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448). 2676
28. Motion du 5 juin 2019 de M^{me} et MM. Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Maternelle ta vie!» (M-1449). 2676
29. Résolution du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues» (R-246). 2677
30. Motion du 24 juin 2019 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Projet d'intégration et d'animations socioculturelles à l'édicule du Seujet» (M-1450) 2678
31. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Corinne Goehner-da Cruz, Delphine Wuest, Anne Carron, Alfonso Gomez et Maria Pérez: «Pour un retour du plan vélo» (M-1452). 2679
32. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini et Omar Azzabi: «Episodes météorologiques violents: pour une ville plus résiliente» (M-1453). 2680
33. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Sami Gashi et Albane Schlechten: «Pour des Journées du matrimoine en Ville de Genève» (M-1454) 2682
34. Motion du 25 juin 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Sami Gashi, Jean-Luc von Arx,

- Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Jannick Frigenti Empana: «Des «billets suspendus» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture!» (M-1455) 2684
35. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456) 2686
36. Motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Rémy Burri, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roulet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour une étude de faisabilité d’installation d’abribus avec toiture végétalisée sur le réseau des Transports publics genevois situés en Ville de Genève» (M-1459) 2686
37. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Delphine Wuest et Alfonso Gomez: «Vertige de la densité aux Vernets: pour un parc public à la place du parking!» (M-1462) 2687
38. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale» (M-1463) 2689
39. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Corinne Goehner-da Cruz, Ahmed Jama, Steven Francisco, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christina Kitsos, François Mireval, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Martine Sumi et Delphine Wuest: «Favorisons l’humusation en Ville de Genève» (M-1467) 2690
40. Motion du 14 octobre 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l’environnement» (M-1468) 2692
41. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Morten

- Gisselbaek, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Marie Barbey-Chappuis: «Sauvons les Amazones de la caserne des Vernets» (M-1470) 2693
42. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires» (M-1471) 2693
43. Motion du 14 octobre 2019 de M. Pascal Holenweg: «Vérification de la légalité des projets de délibération avant de les voter» (M-1472) 2694
44. Motion du 14 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Marie Barbey-Chappuis: «Pour des cyclo-routes à Genève» (M-1473) 2695
45. Motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg, Patricia Richard et Pierre Scherb: «Pour une opposition totale au projet calamiteux de circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge» (M-1474) 2696
46. Motion du 12 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Profitons des taux d'intérêt négatifs pour financer des investissements permettant à la Ville de Genève d'être à la hauteur des enjeux climatiques» (M-1476) 2697
47. Résolution du 12 novembre 2019 de M^{mes} et M. Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Pour une gestion du Grand Théâtre transparente et démocratique!» (R-250) 2699
48. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini,

- Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées» (M-1477) 2700
49. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Renforcer le travail social hors murs et créer un dispositif de médiation de nuit» (M-1478) 2702
50. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la Villa Dutoit» (M-1479). 2703
51. Motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Corinne Goehner-da Cruz, Amanda Ojalvo, Luis Vazquez, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Emmanuel Deonna, Laurence Corpataux, Omar Azzabi et Morten Gisselbaek: «Un chéquier sport afin que la population puisse davantage avoir accès à l'offre sportive en Ville de Genève» (M-1480) 2704
52. Motion du 3 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétréy, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour l'amélioration des aubettes de la place de Bel-Air» (M-1481) 2705
53. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts» (M-1485) 2706
54. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Anne Carron et Alia Chaker Mangeat: «Une trace dans l'espace public en l'honneur des saisonnières et des saisonniers qui ont bâti Genève» (M-1486) . . . 2707
55. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétréy, Daniel Sormanni, JeanPascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Donnons la

- gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1487) 2708
56. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétray, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «On grelotte dans les immeubles de la Ville!» (M-1488) 2708
57. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella, Georges Martinoli, Alain de Kalbermatten, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti et Maria Casares: «Ne faisons pas joujou avec le plastique!» (M-1489) 2709
58. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella et Georges Martinoli: «Stop aux privilèges pour toutes et tous!» (M-1490) 2710
59. Motion du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Souheil Sayegh, Vincent Schaller, Pierre de Boccard, Daniel Sormanni, Daniela Dosseva, Eric Bertinat: «Nuit du sport, sortons de l'obscurité!» (M-1491) 2710
60. Résolution du 4 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Alfonso Gomez et Anne Carron: «Dénoncer l'industrie des prélèvements d'organes forcés en Chine» (R-251) . . . 2712
61. Résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «5G: pacta sunt servanda («Les conventions doivent être respectées»); pour le respect du moratoire, du principe de précaution et pour éviter un déni de démocratie» (R-253) 2713
62. Résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly» (R-254) 2714
63. Résolution du 15 janvier 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer,

Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid» (R-255)	2715
64. Résolution du 15 janvier 2020 de M ^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Michel Nargi, John Rossi, Rémy Burri, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Signé, c'est signé!» (R-256)	2716
65. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement de toits végétalisés en Ville de Genève» (M-1494).	2717
66. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et MM. Lionel Ricou, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon et Souheil Sayegh: «Urgence climatique: pour une mobilité électrique respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie des habitants» (M-1495)	2718
67. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker-Mangeat, Fabienne Beaud, et Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Maria Casares, Christina Kitsos, Maria Pérez, Patricia Richard et Alfonso Gomez: «Pour que la plaine de Plainpalais ne soit plus un îlot de chaleur mais un îlot de verdure!» (M-1496).	2720
68. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des abribus végétalisés» (M-1497).	2722
69. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour un espace d'allaitement à disposition du personnel communal» (M-1498).	2722
70. Motion du 16 janvier 2020 de M ^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos:	

- «Pour des produits d'hygiène menstruelle à disposition du personnel communal» (M-1499) 2723
71. Motion du 4 février 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Régis de Battista, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Ahmed Jama, Maria Casares, Delphine Wuest et Maria Pérez: «Pour un renforcement de l'encadrement et une amélioration de la prise en charge des élèves accueillis au parascolaire» (M-1500). 2724
72. Motion du 4 février 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maria Casares, Christina Kitsos, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pour des préaux égalitaires et inclusifs – favoriser un partage de l'espace plus équitable entre filles et garçons par l'aménagement des préaux des écoles primaires en Ville de Genève» (M-1501) 2727
73. Motion du 4 février 2020 de MM. Pierre Scherb et Didier Lyon: «Végétalisons la place Dorcière!» (M-1502) 2729
74. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Maria Casares, Régis de Battista, Maria Pérez, Brigitte Studer et Omar Azzabi: «Pour un véritable accès aux prestations sociales sous conditions de ressources» (M-1512). 2730
75. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Corinne Goehner-da Cruz, Gazi Sahin, Maria Casares, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Caserne des Vernets – non à la surdensification – pour un projet équilibré» (M-1513) 2731
76. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et M. Brigitte Studer, Gazi Sahin et Maria Casares: «Stop aux allègements fiscaux en faveur des entreprises actives dans les domaines du négoce et de la finance» (M-1514). 2733
77. Motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Pour la création d'une maison de quartier au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de la ferme de Budé» (M-1515). 2734
78. Résolution du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Daniel

- Sormanni, Yasmine Menétrey, Delphine Wuest, Pascal Spuhler et Omar Azzabi: «Le Conseil administratif ne doit pas pratiquer la politique de la terre brûlée!» (R-257) 2735
79. Résolution du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Maria Casares, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Pour préserver ses prestations et son service public, la Ville de Genève ne doit pas participer au dumping fiscal» (R-258) 2736
80. Résolution du 3 mars 2020 de M^{me} et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259) 2738
81. Motion du 4 mars 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Vincent Schaller et Manuel Alonso Unica: «Plan directeur des sports: perspectives 2016-2020, quel bilan?» (M-1503) 2741
82. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!» (M-1504) 2742
83. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Albane Schlechten, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christiane Leuenberger, Steven Francisco, Ulrich Jotterand, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Régis de Battista, Ahmed Jama, Emmanuel Deonna, François Mireval, Pascal Holenweg et Sami Gashi: «Des édicules, pas des monticules! Pour une politique publique qui fasse revivre les aubettes de notre ville» (M-1505). 2745
84. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Laurence Corpataux, Hanumsha Qerkini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Des logements générationnels pour développer les solidarités croisées intergénérationnelles» (M-1506). 2746
85. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Jean-Pascal Cattin, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore,

- Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour la construction de pistes cyclables en asphalte vert» (M-1507) 2747
86. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Ariane Arlotti, Ulrich Jotterand, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Yasmine Menétrey, Alia Chaker Mangeat, Pascal Holenweg, Pascal Altenbach et Amar Madani: «Vie d'artiste ou vie de bohème? Pour une vie digne pour les artistes» (M-1508) 2748
87. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Manuel Alonso Unica, Simon Brandt, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Eric Bertinat, Véronique Latella, Morten Gisselbaek, Maria Casares, Christina Kitsos, Didier Lyon, Régis de Battista, Nicolas Ramseier et Jean-Charles Lathion: «Autoriser les chiens à marcher sur les pelouses en modifiant le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331)» (M-1509) 2749
88. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Maria Pérez, Maria Casares, Delphine Wuest, Annick Ecuyer et Alfonso Gomez: «Rendre obligatoires les formations continues pour lutter contre toutes les discriminations aux employé-e-s de la Ville de Genève» (M-1510) 2750
89. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton» (M-1516) 2751
90. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Ahmed Jama, Anne Carron, Fabienne Beaud et Alia Chaker Mangeat: «Favoriser la création d'un label permettant de reconnaître et valoriser les entreprises exemplaires en matière de promotion de la diversité, de protection des droits humains et de respect du principe de non-discrimination» (M-1517) 2752
91. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Tobias Schnebli, Olivier Gurtner, Delphine Wuest, Albane Schlechten et Christina

- Kitsos: «Pour que la Fondetec propose des emprunts adaptés aux moyens des entreprises en création» (M-1518) 2753
92. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Steven Francisco, Dalya Mitri Davidshofer, François Mireval, Maria Casares, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Tobias Schnebli, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Daniela Dosseva et Daniel Sormanni: «Pour réaliser des studios/chambres pour les étudiants à la rue des Savoises» (M-1519) 2754
93. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux» (M-1520)..... 2755
94. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour l'utilisation simplifiée de pronoms et prénoms d'usage dans l'administration communale» (M-1521)..... 2756
95. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour des réductions de tarif également pour les personnes pauvres ou précaires» (M-1522) 2757
96. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Dalya Mitri Davidshofer: «Non merci, pas d'alcool! – pour une signalétique lors de soirées et d'événements» (M-1523)..... 2758
97. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Maria Casares et Ariane Arlotti: «Prévenir les abus moraux et sexuels dans le sport» (M-1525) 2759
98. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Christina Kitsos, Maria Casares, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Pour une ville inclusive: des ascenseurs accessibles aux personnes handicapées en fauteuil dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1526) 2761

99. Motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Bocard, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis» (M-1527) 2762
100. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2020, sur demande du Département du territoire (DT), en vue de:
- l'adoption du projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 30 134 «Cité de la musique» situé au Petit-Saconnex à proximité immédiate de la place des Nations;
 - l'adoption du projet de modification des limites de zones (MZ) N° 30 159 situé au Petit-Saconnex entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix;
 - la constitution de servitudes de passage à pied et grevant en charge les futures parcelles du PLQ N° 30 134, en faveur de la Ville de Genève (PR-1395 A). Suite du premier débat 2763
101. Propositions des conseillers municipaux 2771
102. Interpellations 2771
103. Questions écrites 2771

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat